

# Quoi de neuf?

Revue de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec  
VOLUME 30, NUMÉRO 3 • JANVIER - FÉVRIER 2008 [www.araq.qc.net](http://www.araq.qc.net)

## Le patrimoine scolaire architectural Les écoles de l'âge héroïque



## Sommaire

**Indexation** : En marche vers l'indexation p. 8-9



**Projet de loi 52** : Gains importants pour l'A.R.E.Q. p. 21

**Société** : L'A.R.E.Q. à la Commission Bouchard-Taylor p. 30-31



**Dossier** : Le patrimoine scolaire architectural p. 14-20

**Congrès 2008** : La parole aux membres p. 4

**Enquête de l'A.R.E.Q.** : La moitié de nos membres font du bénévolat p. 5

**Fondation des aidants scolaires** : Une fondation nouveau genre au profit des enfants p. 10

**Symposium Vieillir en sécurité** : Un partenariat réussi p. 11

**Rassurez-vous** : L'Assistance vol d'identité p. 13

**Fiscalité** : Projet-pilote de déclaration de revenus préremplie p. 23

Devenir écotouriste p. 28

**Frère Isidore Cyr** : Un grand homme nous a quittés ! p. 32

### Chroniques

**Le fin mot** p. 3

**La vie des régions** p. 6-7

**Fondation Laure-Gaudreault** p. 12

**Retraite** : Taux d'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2008 p. 22-23

**Évasion** : La Chine, un pays à la grandeur de sa démesure... p. 24-25

**Entraide internationale** : Partager son expérience au-delà des frontières p. 26

**Vert demain** : L'environnement, une implication politique p. 27

**Les petits plaisirs** : Ambiance veloutée, plaisir allongé p. 29

**Les membres publient** p. 33

**La Grand'Toile** p. 34

**L'effet Jasmin** : De l'esprit et des briques p. 35



Photo : Paul Chamberland

## PRÉSENTATION

Une fois de plus, en ce début de 2008, la revue *Quoi de neuf?* met en lumière le dynamisme de l'A.R.E.Q. et de ses membres. Comme le rapporte notre premier vice-président, le dossier de l'indexation progresse, lentement mais sûrement. La création d'un comité de travail sur la question, à la demande de l'Assemblée nationale, n'est pas étrangère aux efforts constants de l'Association pour faire en sorte que nos élus corrigent l'affront de 1982.

L'A.R.E.Q. est également active sur la place publique à propos d'autres enjeux, que ce soit pour faire valoir le point de vue de ses membres à la Commission Bouchard-Taylor, pour exprimer leurs besoins au symposium « Vieillir en sécurité », ou encore pour défendre leurs intérêts lors de l'étude du projet de loi 52 modifiant certaines dispositions aux régimes de retraite.

Par ailleurs, les membres de l'A.R.E.Q. sont plus que jamais impliqués socialement, que ce soit au sein d'organismes d'entraide, de fondations et de coopératives, ou encore par le biais de l'aide humanitaire à l'étranger. Ils sont de formidables ambassadeurs.

### Votre opinion compte !

Nous souhaitons que la revue *Quoi de neuf?* réponde le plus fidèlement possible à vos intérêts. Elle vous appartient. Elle se veut à votre image. Elle évolue. Elle bouge.

Je profite donc de l'occasion pour vous inviter à nous transmettre vos commentaires et vos questions. Pour ce faire, il suffit d'utiliser l'adresse [quoideneuf.araq@csq.qc.net](mailto:quoideneuf.araq@csq.qc.net), que nous avons créée à cette fin.

Dans le cadre des numéros à venir, nous souhaitons publier davantage de textes d'opinion. Vous êtes nombreux à lire la revue. Vous êtes des gens éclairés. Dans un souci d'amélioration constante, nous aimerions bénéficier davantage de cet éclairage.

En retour, nous entendons tenir compte de vos suggestions. Par exemple, de nombreux membres nous ont invités, ces derniers mois, à poser un geste écologique en optant pour du papier recyclé lors de l'impression de la revue. Selon ce souhait, vous constaterez donc, en feuilletant ce numéro, qu'il a été entièrement imprimé sur du papier recyclé, à l'exception bien sûr de la page couverture. Il s'agit certes d'un petit geste. Mais tous les gestes comptent. Quel doit être le prochain, selon vous?

Éditée à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / 418 649-8888 / A.R.E.Q. : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / Télécopie : 418 525-0769 / Courriel : [quoideneuf.araq@csq.qc.net](mailto:quoideneuf.araq@csq.qc.net) / Site Internet : [www.araq.qc.net](http://www.araq.qc.net) / Coordination : Dominic Provost / Équipe de conception et de correction : Denys Bergeron, Angeline Demers, Jules Desfossés, Ghislaine Émond, Roméo Huot, Michel Jacques et Renaud Turcotte / Collaboration : Martine Faguy Design graphique : Denis Bernard / Diffusion : Margot Bouchard / Assistante à la production : Louise St-Gelais / Gestion scriptovisuelle : Louise Rochefort / Prépresse : Graphiscan Transcontinental / Impression : Transcontinental / Tirage : 51 000 exemplaires / Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec - 2003 / Poste-publications : No de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292

Photographie de la couverture : École du rang II, construite en 1937. Classée monument historique en 1981, elle est devenue un musée qui accueille les visiteurs en 1983. Photo : Luc Noppen



Photo : Gunther Gamper

## LE FIN MOT

### Congrès 2008

# L'A.R.E.Q. une force pour la société...

Voilà le thème retenu pour le 42<sup>e</sup> Congrès de l'A.R.E.Q. qui se tiendra au Centre des Congrès de Laval du 2 au 5 juin 2008.

#### Une mission qui nous engage

Le choix de ce thème fait suite à celui du 41<sup>e</sup> Congrès : *L'A.R.E.Q. une mission qui nous engage* et veut faire prendre conscience de l'importance de l'A.R.E.Q. dans la société. En effet, le *triennat* 2005-2008 trace un bilan positif de l'implication citoyenne de nos membres. Guidés par la mission de l'A.R.E.Q. et par le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, nos membres se sont engagés de diverses façons à :

- promouvoir et défendre les droits et les intérêts économiques sociaux et culturels des personnes retraitées et aînées ;
- exiger le droit de vieillir dans la sécurité et dans la dignité ;
- contrer les mythes et préjugés prônant que les personnes aînées sont un fardeau pour la société et qu'elles coûtent cher en matière de soins de santé ;
- participer à la réalisation d'une société plus égalitaire et plus démocratique en revendiquant une véritable place pour toutes et tous, jeunes ou aînés.

L'enquête réalisée pour l'A.R.E.Q. au printemps 2007 démontre l'apport de personnes retraitées et révèle que 50 % de nos membres exercent le métier de bénévoles et 30 % sont des personnes proches aidantes.

#### Implication concrète des membres et leur apport à la société

Les membres de l'A.R.E.Q. sont impliqués dans diverses sphères de la société. D'une part, plusieurs de nos membres sont actifs au sein de notre Association : conseil d'administration, comités directeurs de secteurs, membres de comités provinciaux, régionaux et sectoriels (condition des femmes, condition des

hommes, sociopolitique, assurances, retraite, environnement, etc.). D'autre part, plusieurs sont impliqués au sein d'organismes oeuvrant auprès des personnes aînées ou encore proches des champs d'intérêt des secteurs d'emplois occupés durant leur vie professionnelle. Finalement, quelques membres s'investissent dans des organismes essentiellement à caractère politique.

Richard Lefrançois, professeur à l'Université de Sherbrooke écrit que *de nombreuses études, dont celle de l'Oxford Institute of Ageing, ont démenti le mythe que les personnes âgées ponctionnent nos ressources vitales. Non seulement elles ne surchargent pas notre système économique et de santé, mais elles représentent un apport inestimable. Les retraités vitalisent et régularisent l'économie.* (La Tribune, 3 novembre 2007)

L'A.R.E.Q. est une force parce que ses membres possèdent une expertise diversifiée, un vécu riche d'expériences partagées et mises au service de la communauté.

#### L'information, c'est le pouvoir.

L'A.R.E.Q. est aussi une force parce que ses structures autant provinciales que régionales et sectorielles favorisent une circulation rapide de l'information. En outre, elle s'implique dans divers groupements nationaux, des coalitions provinciales ou régionales offrant des services ou encore contribuant à la défense d'un système public de santé, à l'égalité des femmes et des hommes, à l'obtention d'une rente décente, à un environnement de qualité, etc. Ses membres contribuent aussi à la société par leurs dons à des organismes, par la consommation de divers services qui créent des emplois, par les taxes et impôts payés et par la participation à des activités sociales et culturelles.

*L'A.R.E.Q. est une force parce que ...*

**Je vous invite à nous faire parvenir votre vision de cette force !**

**Le temps est comme un flocon de neige : pendant qu'on se demande ce qu'on va en faire, il fond**



Photo : Gunther Gamper

## La parole aux membres

Les travaux de préparation et de réflexion relatifs au Congrès 2008 de l'A.R.E.Q. vont bon train. Ainsi, le Conseil exécutif a récemment effectué une tournée des régions à ce sujet. En moins d'un mois, les cinq élus ont parcouru les dix régions de l'A.R.E.Q. Cette tournée leur a permis de rencontrer plus de 700 membres élus au sein de comités directeurs de secteurs, ou encore qui seront délégués lors du Congrès de juin 2008.

Cette tournée visait à discuter des actions et revendications récentes de l'A.R.E.Q. ainsi qu'à prendre leur pouls à propos des orientations qui seront débattues et éventuellement retenues pour le triennat 2008-2011.

### Une réflexion à poursuivre

D'ici juin 2008, la réflexion doit s'engager dans les secteurs et les régions, entre autres, sur les principales orientations qui seront mises de l'avant au Congrès. Quelles seront les orientations à poursuivre et les nouvelles à prioriser ? Ce sont ces orientations qui guideront les personnes élues pour les années 2008-2011.

Lors des rencontres sectorielles et lors des assemblées générales, des échanges et des discussions se dérouleront sur les orientations préconisées, sur les changements proposés aux Statuts et Règlements, sur le nom de l'Association que devrait refléter la composition diversifiée de notre membership.

C'est à vous, membres de l'A.R.E.Q., d'échanger sur ces sujets, de faire connaître votre point de vue afin que les personnes déléguées au Congrès prennent les meilleures décisions. Ces personnes vous représentent et doivent être élues lors d'une Assemblée générale. Des personnes substitués sont aussi élues par une Assemblée générale du secteur, que ce soit une assemblée régulière ou spéciale au cas où les personnes déléguées soient dans l'impossibilité de se présenter.

### Les élections en 2008

L'année 2008 verra aussi l'élection, pour un mandat de trois ans, des présidences et des

2<sup>es</sup> vices-présidences sectorielles, des membres du Conseil d'administration (présidences régionales et membres du Conseil exécutif). Vous avez de l'intérêt, de la disponibilité pour donner trois années au service des membres et pour travailler à améliorer les conditions des personnes âgées et retraitées, n'hésitez pas à consulter votre comité directeur, à regarder les tâches proposées pour chaque poste dans les Statuts et Règlements et à offrir vos services.

### L'A.R.E.Q. une force pour la société

Pour connaître les orientations retenues au Congrès 2005, nous vous invitons à consulter, au [www.araq.qc.net](http://www.araq.qc.net), un article publié dans la revue *Quoi de neuf ?* volume 28, numéro 1, octobre-novembre 2005.

### OPINIONS

Je tenais à remercier la revue « *Quoi de neuf* » d'avoir publié le magnifique témoignage de M. Michel Jacques à propos de son expérience comme bénévole du programme Lire et faire lire. Et surtout, un grand merci à M. Jacques d'être un aussi bon ambassadeur de Lire et faire lire auprès de vos membres. Un tel geste représente pour nous, l'association Lire et faire lire, un appui inestimable. En effet, cette initiative remplace bien des efforts que nous mettons à la promotion de notre programme. Je travaille depuis cinq ans avec ardeur et patience au développement de ce programme. Pour moi qui ne suis jamais sur le terrain, lire un témoignage comme celui de M. Jacques représente un grand stimulant et une précieuse récompense.

**Annie Proulx**

Directrice générale Lire et faire lire

C'est toujours un plaisir que de recevoir *Quoi de neuf ?* Celui de nov.-déc. 2006 ne fait pas exception. Chaque fois, je le lis d'un couvert à l'autre, et c'est toujours très intéressant. Notre association bouge, a le vent dans les voiles : bravo aux comités responsables ! Dommage que la commission Blais se soit déroulée en même temps qu'une autre à laquelle les médias ont accordé une trop large publicité. Le dossier des assurances est très clair et bien détaillé : bravo !

J'aimerais apporter un bémol à l'article sur l'indexation (p. 8). Je trouve pour le moins « indécent » que l'on y insère une très nette photo de deux députés du PQ présents dans cette manifestation!!! Qui a décrété cette injustice ? qui n'a jamais corrigé le tir pendant ses années de pouvoir depuis 1982 ?... le PQ et lui seul et il « ose » manifester afin qu'un autre corrige ses erreurs ??? Vraiment...

**Camille Tremblay, Vieux-Longueuil**

**Écrivez-nous au [quoideneuf.araq@csq.qc.net](mailto:quoideneuf.araq@csq.qc.net)**



Photo : Paul Chamberland

## Enquête de l'A.R.E.Q.

# La moitié de nos membres font du bénévolat

D'après l'enquête de l'A.R.E.Q. réalisée au printemps 2007, pas moins de 50 % de nos membres font régulièrement du bénévolat. Cette proportion grimpe même à plus de 60 % dans certaines régions. On estime donc à 25 000 nos bénévoles engagés dans différentes causes à travers le Québec. Ceux-ci cumulent, au total, plus de 65 millions d'heures par an !

Pour donner une idée de ce que cela peut représenter, si on calculait la valeur financière du bénévolat des membres de l'A.R.E.Q. à 10 \$/ heure par exemple, leur contribution vaudrait pas moins de 650 millions de dollars par an. Qu'on ne dise plus que les aînés coûtent cher à la société. Ils rapportent de l'argent !

Pour illustrer à quel point l'engagement bénévole des membres de l'A.R.E.Q. est significatif, mentionnons simplement qu'un sondage réalisé par la firme Harris/Decima en décembre dernier révélait que 38 % des Québécois font du bénévolat.

### Des bénévoles qui s'impliquent plus et plus longtemps

Par ailleurs, il ressort de l'enquête que les membres de l'A.R.E.Q. ont non seulement la particularité de s'impliquer plus, mais aussi plus longtemps. En effet :

- le tiers des personnes bénévoles consacrent entre 4 et 7 heures par semaine à leur engagement, et une personne sur cinq y consacre plus d'une heure par jour;
- plus du tiers des bénévoles sont impliqués dans la gestion ou dans l'administration d'organismes et presque autant dans l'organisation d'événements et d'activités. Ainsi, ces personnes ne font pas que participer à des activités, elles les organisent;
- plus de la moitié des bénévoles exercent leurs activités depuis plus de neuf ans.

De plus, on remarque que les organismes d'entraide sont, de loin, ceux au sein desquels les membres de l'A.R.E.Q. s'impliquent le plus.

Suivent ensuite les organismes de personnes retraitées, puis les organismes spirituels ou religieux. Enfin, entre 15 et 20 % des répondants s'impliquent dans des organismes proches des champs d'intérêt des secteurs d'emploi occupés durant la vie active des membres : santé, éducation, sport, culture.

Fait intéressant à noter, les répondantes et répondants de l'enquête de l'A.R.E.Q. qui disent ne pas faire de bénévolat évoquent d'abord le manque de temps (28 %). D'autres indiquent que l'occasion ne s'est jamais présentée (22 %), ou encore ils invoquent des problèmes de santé (21 %). En fait, seuls 17 % des membres qui ne font pas de bénévolat affirment ne pas y voir d'intérêt.

### Des résultats qui amènent de l'eau au moulin

Les résultats de cette enquête ont permis à l'A.R.E.Q. de faire des représentations politiques, notamment lors de la consultation Blais, afin que la contribution des personnes aînées à la société soit mieux reconnue et valorisée. L'Association a également diffusé de l'information dans les médias pour saluer la contribution des ses membres bénévoles, que ce soit à l'occasion de la Journée internationale des aînés (1<sup>er</sup> octobre) ou lors de la Journée internationale des bénévoles (5 décembre).

L'ensemble des données nationales et régionales de l'enquête de l'A.R.E.Q. touchant le bénévolat et les personnes proches aidantes peuvent être consultées au [www.areq.qc.net](http://www.areq.qc.net).

### Proportion des membres bénévoles selon la région

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Les Îles - Côte Nord	58 %
Saguenay - Lac-Saint-Jean	45 %
Québec - Chaudière-Appalaches	52 %
Cœur et Centre du Québec	55 %
Estrie	57 %
Île de Montréal	44 %
Outaouais	41 %
Abitibi - Témiscamingue	63 %
Montérégie	48 %
Laurentie	41 %
<b>TOTAL</b>	<b>50 %</b>

## Au cœur de 20 ans d'entraide

Tel était le thème choisi pour souligner le vingtième anniversaire du Comité d'entraide du Secteur Cap-Diamant de la région Chaudière-Appalaches, sous la présidence d'honneur de madame Thérèse Roussel, présidente fondatrice du secteur et du premier comité d'entraide.

Réunis à l'auberge Baker de Château-Richer, le 18 octobre dernier, les membres du comité actuel et ceux des comités d'hier ont fraternisé en remontant l'histoire grâce aux recherches parcimonieuses réalisées par les membres du comité organisateur de l'événement.

Le comité est né, apprend-on, le 21 septembre 1987, suite à une enquête réalisée par le Comité directeur du temps pour essayer de répondre aux besoins de ses membres, particulièrement ceux reliés à la solitude et à l'isolement. Il est composé de mesdames Lyne Cayouette, Gertrude Lévesque, Thérèse Lévesque-Robichaud et Thérèse Roussel, qui en assument la responsabilité pendant trois ans, et de messieurs Clément Landry et Marcel Langlais.



Comité organisateur de l'anniversaire :

André Mathieu, Henri Desfossés, Claire Guay, représentante politique du secteur, Jocelyne Dumais-Poulin, responsable du comité, André Roy, secrétaire, Annie Fages et Édith Légaré.

Une fête préparée par un comité organisateur soucieux de perfection jusque dans les moindres détails. Une fête qui se déroule dans la simplicité et la joie. Que demander de plus ?

Les Comités d'entraide se multiplient à l'A.R.E.Q. aujourd'hui. Ils prouvent concrètement que les actions sociales et politiques menées par notre Association et nécessaires à notre qualité de vie (négociations des assurances et lutte pour obtenir une juste indexation entre autres), sont portées par une vague profonde d'entraide et de solidarité.

## Michelle Fortin, une femme exceptionnelle

Femme passionnée, artiste dans l'âme, dont la générosité frôle la démesure, Michelle est considérée comme une véritable force de la nature.

Femme de défis, elle ne s'impose aucune limite. Se présenter à l'Olympia avec son Groupe CRESCENDO lui paraît aussi réalisable que de préparer un repas digne des grands de ce monde ou de confectionner un costume manquant en quelques minutes. Des spectacles de ses jeunes, le public en redemande. Pour avoir accompagné le Groupe en France dans une tournée de 17 spectacles, avec ovations et une présence moyenne de 800 personnes, je sais ce dont je parle. Radieux sur scène, une soixantaine de beaux jeunes de 16 à 25 ans dansaient et chantaient la vie. Un seul regard vers leur énergique directrice, dont la devise est « toujours plus haut », les stimulait et les faisait se surpasser. L'auditoire assistait à une véritable magie, celle du cœur. Dans l'obscurité de la salle, l'âme comblée, saoulée, j'ai pleuré de fierté et de joie.

Le 30<sup>e</sup> anniversaire de la famille Crescendo, qui s'est agrandie au fil des ans de centaines de jeunes recrutés dans les polyvalentes où Michelle enseignait la musique, fut l'occasion de témoignages émouvants et éloquentes. *Michelle, plus qu'une directrice, tu es notre "génératrice". Avec enthousiasme, tu nous nourris de ta passion tout en cultivant l'ultime patience du cœur à l'écoute. Tu nous permets d'aller au bout de nos rêves ! Parce que tu partages avec nous la plus folle et la plus merveilleuse des aventures, parce que tu crois en nous, ton nom restera gravé dans nos cœurs. Nous levons notre verre à CRESCENDO en souhaitant que l'amour, la musique et le chant bercent ton âme et arrêtent le temps !*

Son oeuvre inestimable auprès des jeunes fréquentant son École Crescendo impressionne les parents qui font la file pour y inscrire leur jeune enfant. Possédant la simplicité des grands et l'authenticité des vrais, elle ose croire qu'en déployant ses talents, elle agrémente la vie des autres tout en embellissant sa vie. Avec tous les jeunes Crescendo d'hier et d'aujourd'hui, je proclame bien haut : *Michelle est une femme vraiment exceptionnelle !*

**Réjeanne Fortin**

Région 02 – Saguenay – Lac St-Jean –  
Secteur C – De La Jonquière

# Le Réverbère : une coopérative d'habitation pour retraités de l'éducation

Dans le cadre des projets *Être de son temps 2001-2002 de l'A.R.E.Q.*, une coopérative d'habitation avec implication sociale pour personnes retraitées, a été fondée par Suzanne Lévesque, trésorière du Comité directeur du secteur Ahuntsic-Est, région 06-Île de Montréal. À la suite d'un cours sur les coopératives offert aux membres de l'A.R.E.Q., une quinzaine d'entre eux décident d'aller de l'avant et de créer une coopérative d'habitation :

- pour vivre dans un milieu qui valorise l'entraide, l'échange et la solidarité ;
- pour développer une nouvelle approche intergénérationnelle où les besoins sont multiples ;
- pour briser l'isolement qui risque de se développer avec l'âge ;
- pour se loger à la retraite, à un prix modéré ;
- pour vivre dans un milieu sécuritaire.

## Description

Cette coopérative comporte trois volets :

- **Volet 1** : logements pour des personnes retraitées de l'éducation.
- **Volet 2** : logements avec supplément au loyer pour des personnes retraitées du monde de l'éducation prioritairement, ensuite d'ailleurs.
- **Volet 3** : mise sur pied d'activités de support pédagogique ou autres, selon le modèle de l'école communautaire développé par la Commission des écoles de Montréal (CSDM) et ses partenaires.

## Démarches

L'année 2002-2003 est consacrée à la cueillette d'informations et de contacts avec Solidarité-Ahuntsic, le CLSC, et les Groupes de ressources techniques. Les objectifs sont définis et les statuts sont rédigés.

De 2003 à 2005, une recherche active est effectuée en vue d'un terrain ou d'un bâti-



De gauche à droite :

Suzanne Lévesque, initiatrice du projet, Roland Bergeron, chargé de cours sur les coopératives, Céline Désilets, prés., secteur Ahuntsic-Est, A.R.E.Q., Montréal

ment à Montréal où il serait possible de construire ou d'aménager environ 25 logements pour des personnes retraitées de l'éducation (volet 1) et des personnes retraitées avec supplément (volet 2).

En décembre 2006, la coopérative accepte l'offre de la CSDM d'un site localisé dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie. Reste maintenant à franchir les étapes administratives et à répondre aux critères de faisabilité et de zonage, à établir des contacts avec le milieu, à faire approuver le plan architectural et à réaliser la construction, bref, à prévoir un étalement minimum de deux ans avant l'occupation des logements.

## Mission éducative intergénérationnelle

L'originalité de la coopérative Le Réverbère réside dans l'orientation de l'action de ses membres dans la communauté. Formée de retraités de l'éducation, elle veut constituer une banque de ressources bénévoles pour répondre aux besoins d'une école du quartier. En mettant ainsi leur expertise, leur expérience, leur temps et leur énergie à assister les élèves dans leurs projets, les membres contribueront à la formation culturelle humaine et citoyenne des jeunes tout en créant des liens intergénérationnels qui auront, espèrent-ils, des retombées positives.

Il reste à souhaiter aux membres fondateurs de la Coopérative Le Réverbère le plein succès de leur projet appuyé par l'A.R.E.Q. région 06-Île de Montréal et la CSDM.



# En marche vers l'indexation

Dans l'esprit de notre Congrès 2005, qui avait fait de l'action pour l'indexation la première priorité de l'A.R.E.Q., nous avons mené dans nos rangs en collaboration avec les autres associations de personnes retraitées, et sur la place publique, une lutte sur plusieurs fronts pour expliquer les enjeux et convaincre de la nécessité de corriger l'indexation.

Autant au palier provincial qu'aux niveaux régional et sectoriel, l'A.R.E.Q. exerce un leadership, soumet des propositions et organise l'action, dans un souci d'unité. Pour avancer et marquer des points, les Associations devaient livrer un message clair et univoque et éviter de jouer le jeu de la division. C'est ce qui a été mis en œuvre tout l'automne dernier. Nous avons adopté un thème central : **25 ans d'injustice...c'est assez et L'indexation...maintenant.**

Le Groupe de Travail des Associations représente la majorité des personnes retraitées qui ont choisi de devenir membres en règle d'une Association, c'est-à-dire plus de 120 000 membres. Un



Photo : Marjorie Faguy

certain groupe a opté pour la dissidence et la marginalisation et utilise beaucoup d'énergie à critiquer les autres. C'est leur droit.

À l'A.R.E.Q., nous avons défendu avec conviction la politique votée par nos Congrès qui nous amène dans une action continue pour obtenir l'indexation (*la pleine*) accompagnée d'une stratégie qui nous permet de marquer des points en faisant constamment référence à l'injustice des 25 dernières années, manifeste dans la formule d'indexation applicable aux années 1982-1999.

## Un automne actif et engagé

C'est par le biais de six *chantiers* que nous avons agi tout l'automne. Entre 6500 et 7000 personnes retraitées ont participé directement à l'une ou l'autre des quatre manifestations. Du Saguenay-Lac-St-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, des Laurentides, de l'Abitibi-Témiscamingue,

de la Montérégie, du Bas-St-Laurent, les retraitées et retraités de l'A.R.E.Q. et des autres associations ont convergé vers l'un ou l'autre de nos lieux de rassemblements à Québec, Montréal, Sherbrooke ou encore Rouyn-Noranda. Avec enthousiasme et dans la bonne humeur, le message a été clair et s'est rendu dans les bureaux du Parlement.

Plusieurs de nos régions et secteurs ont participé à la consultation de la ministre des Aînés, madame Blais sur les conditions de vie des personnes âgées. On a pu parler de l'indexation et elle a pu répéter plusieurs fois qu'elle connaissait la position de l'A.R.E.Q. et qu'elle y était sensible.

L'A.R.E.Q. a mené également une action de sensibilisation auprès de la CSQ et de ses fédérations et syndicats affiliés. Les personnes encore au travail doivent mieux comprendre qu'il est dans leur intérêt de s'occuper plus ardemment de la question de l'indexation. Cela les concerne directement et les affectera à la retraite autant et même plus que les personnes déjà retraitées.

Les pressions politiques auprès de ministres et députés ont produit un premier résultat par l'adoption d'une motion unanime de l'Assemblée nationale demandant la création d'un comité chargé d'établir les coûts des divers scénarios d'indexation. Les rencontres avec les chefs de partis, monsieur Dumont et madame Marois, ont été l'occasion d'exprimer nos attentes à leur égard.

La présentation de *l'évaluation actuarielle du RREGOP* (voir autre texte) a été l'occasion pour l'A.R.E.Q. de mettre en évidence le surplus à cette caisse et la possibilité d'apporter une correction immédiate à l'indexation.

Enfin, le travail de mobilisation à l'intérieur de nos rangs s'est poursuivi : mise en place d'un comité d'indexation, calcul de la contribution non volontaire, etc. Vous pouvez d'ailleurs calculer directement sur notre site Internet votre contribution non volontaire.

## Un printemps déterminant

Nous sommes en action et nous continuerons tant que nous n'aurons pas obtenu des





## L'évaluation actuarielle du RREGOP en bref

Date de production du rapport	15 novembre 2007
Période couverte par l'évaluation	jusqu'au 31 décembre 2005
Valeur actuarielle de la caisse des participants, au 31 déc. 2005	36,6 milliards
Coût des prestations acquises à cette date pour les participants (retraités et actifs)	30,6 milliards
Excédent de l'actif sur le passif (surplus selon l'A.R.E.Q.)	6 milliards
Nouveau taux de cotisation	8,19 %
Augmentation du taux : (8,19 %- 7,06 %)	1,13 %

### Principales raisons pour expliquer la hausse

1.	L'équité salariale compte pour plus de la moitié de la hausse
2.	Le retard de deux ans à porter le taux de 5,35 à 7,06 %
3.	La démographie et les ajustements dans les hypothèses actuarielles
Cohabitation d'un surplus et d'une hausse de cotisations	C'est le cas. La hausse de cotisation serait plus élevée s'il n'y avait pas un tel excédent

### Valeur actuarielle des prestations acquises pour les années 1982-1999

Pour les participants actifs	10,925 milliards
Pour les participants retraités	5,107 milliards

### Valeur actuarielle des prestations acquises pour la période de 2000 au 31 déc. 2005

Pour les participants actifs	7,017 milliards
Pour les participants retraités	0,688 milliards

Notes : Ces informations peuvent apporter un éclairage dans le débat sur le coût de l'indexation. On peut consulter l'évaluation actuarielle sur le site de la CARRA au [www.carra.gouv.qc.ca](http://www.carra.gouv.qc.ca) et prendre connaissance de la position de l'A.R.E.Q. sur notre site.

résultats à la hauteur de nos attentes. Pour cela, on doit pouvoir compter sur l'engagement d'un plus grand nombre de personnes retraitées.

Nous devons travailler à la mise en place de la table permanente de discussion entre le Groupe de travail des Associations et le Gouvernement pour que les discussions s'enclenchent dès le dépôt du rapport du comité de l'Assemblée nationale. Des actions seront à prévoir pour que chacun des partis politiques s'engage dans la correction de l'injustice actuelle causée par les mécanismes d'indexation inappropriés que nous subissons depuis trop longtemps.

**Pour plus d'information sur chacun des aspects du dossier, consultez notre site Internet : [www.areq.qc.ca](http://www.areq.qc.ca)**



Photo : Collection personnelle

## Une fondation nouveau genre au profit des enfants

À l'hiver 2007, dans le cadre des activités du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'école de la Ruche à la **Commission scolaire des Navigateurs**, une enseignante du préscolaire, madame Lyse Allard, a proposé au comité du 25<sup>e</sup> et à l'équipe-école de la Ruche de mettre sur pied une fondation.

Habituellement une fondation recueille des dons en argent qui sont affectés à la bonne marche d'une œuvre d'intérêt pour la collectivité, mais la fondation proposée par madame Allard différait en ceci qu'elle visait plutôt à amasser du temps, en l'occurrence des petites demi-heures. Madame Allard souhaitait constituer – ce qui est une denrée rare de nos jours – **une banque de temps**. Aux collègues à la retraite, aux gens du milieu, elle demandait de donner des *p'tites demi-heures* pour les enfants. Ainsi, en plus d'aider le personnel qui œuvre déjà auprès des élèves de l'école de la Ruche, cette contribution des bénévoles permettait d'accroître substantiellement la présence d'adultes auprès des enfants.

**La Fondation des Aidants Scolaires**, qui a vu le jour à la suite de cette proposition, a donc, entre autres objectifs de récupérer l'expertise des collègues à la retraite, de susciter l'implication dans l'école de certaines compétences du milieu et aussi de mettre en place une structure qui permet d'assurer un suivi pour réaliser les projets de l'équipe-école.

Les écoles manquent cruellement d'argent, on le sait tous, mais aussi de temps pour soutenir tous les projets que le personnel enseignant souhaite mettre en place pour favoriser la réussite de tous les élèves. Grâce à cette fondation, il est maintenant possible d'offrir un accompagnement plus personnalisé pour certains élèves, de réaliser aussi des projets qui nécessitent des encouragements individuels et, finalement, pour l'école, de bénéficier de *têtes, de bras, de cœurs* supplémentaires lors d'événements ponctuels.

D'ailleurs, il n'est pas vain de souligner que depuis la dernière rentrée scolaire, en septem-

bre 2007, les élèves de l'école de La Ruche ont pu bénéficier d'une banque de 40 bénévoles qui se sont engagés dans la Fondation. Un comité des Aidants Scolaires a été ajouté à la structure organisationnelle de l'école. Trois membres du personnel y sont attirés pour que l'esprit de cette Fondation soit respecté en tout temps.

Il est à noter que l'aide des bénévoles de cette Fondation peut se matérialiser de deux façons.

### 1. Agir en l'absence des enfants pour :

- fabriquer du matériel didactique suite aux journées de perfectionnement ;
- effectuer les appels téléphoniques pour un comité ;
- faire les courses pour préparer un événement ponctuel (fêtes ou sorties éducatives) ;
- etc.

### 2. Agir en présence des enfants pour :

- soutenir l'enseignant lors de projets spéciaux (confection de masques ou d'objets en céramique, soutien à la lecture, accompagnement lors d'excursion en vélo ou de sorties éducatives, découverte de certains jeux tels les dames ou les échecs...).

Les Aidants Scolaires de la Fondation ont été invités à s'impliquer dans l'un des plans suivants :

- ♥ Plan OR : une *p'tite demi-heure* par mois
- ♥ Plan ARGENT : une *p'tite demi-heure* par étape
- ♥ Plan BRONZE : une *p'tite demi-heure* par année

Sur le site web de l'A.R.E.Q. ([www.areq.qc.net](http://www.areq.qc.net)), vous trouverez des témoignages de quelques bénévoles.

Ce projet est en expérimentation cette année à l'école la Ruche de Saint-Rédempteur en face de Québec. Vous en entendrez probablement parler l'an prochain dans les autres régions du Québec. Si vous avez un peu de temps à donner, de ces petites demi-heures, pour la réussite de nos enfants, ou que vous voulez recevoir de l'information sur l'adhésion à **La Fondation des Aidants Scolaires**, vous pouvez communiquer avec l'école la Ruche, 418-834-2477.





## Un partenariat réussi

Dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire du Certificat en gérontologie de l'Université de Montréal, les aînés du Québec ont fait l'objet d'une réflexion pertinente et sérieuse en ce qui a trait à la sécurité nécessaire pour leur permettre de vieillir en toute quiétude.

En effet, les 24 et 25 octobre derniers, s'est tenu à la faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, un symposium qui a réuni 46 conférenciers. Ces personnes ont fait part de leur réflexion relativement aux conditions essentielles à une vie sécuritaire pour les aînés.

Le titre du symposium **Vieillir en sécurité... À quelles conditions ?** a été tiré d'un texte de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



Mariette Gélinas, André Goulet et André Pelletier

Le symposium dont l'A.R.E.Q. a été l'un des principaux partenaires tant par une participation financière qu'en ressources humaines et en assumant l'ensemble des frais relatifs à la participation de 25 de ses membres, a rassemblé environ 300 participants venus de toutes les régions du Québec. Les mots de bienvenue leur ont été exprimés par les représentants des organismes partenaires de cet événement. Mariette Gélinas y représentait l'A.R.E.Q.

Membres de la FADOQ, de l'AQDR, des Tables de concertations des aînés ainsi que des étudiants en gérontologie ont écouté quasi religieusement les intervenants lors de plénières tenues en matinée. Le 24, ce furent Louis Plamondon, responsable du programme du Certificat de gérontologie, le Dr Pierre Maurice,

directeur général de l'Institut national de la santé publique, et madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés au Gouvernement du Québec qui mirent la table pour ces deux jours de réflexion. Pourquoi se poser la question de vieillir en sécurité au Québec ? Comment promouvoir la sécurité et quels sont les enjeux liés au vieillissement ? Et comment doit-on traiter les aînés dans les sociétés développées ?

Le 25, madame Lucie Richard, Ph.D, professeure à la faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, se demanda si les programmes de santé publique pour les aînés atteignaient leurs cibles, Me Jean-Pierre Ménard, avocat conseil en droit de la santé, traita de la sécurité dans les établissements et un représentant du ministre de la Sécurité publique aborda le rôle des partenaires dans les questions de la sécurité de la population aînée. Robert Gaulin était le président de cette plénière.

Chacun des après-midi divisé en six ateliers thématiques interactifs a permis aux participants d'entendre des spécialistes sur des sujets comme la sécurité financière des personnes à la retraite et leur patrimoine, la sécurité dans le contexte du maintien à domicile, la sécurité des clientèles dans les établissements publics, dans les résidences privées, la sécurité en milieu urbain, en milieu régional et rural, en milieu multiethnique, l'étape de fin de vie et les services adéquats pour les aînés et leur famille.

Les ateliers, tout comme les plénières, ont connu un vif succès. Ces dernières ont recueilli un degré de satisfaction en regard de la connaissance et de la maîtrise des sujets oscillant entre 81 et 100 %.

Les conférenciers et conférencières ont sensibilisé les participants aux enjeux qui sont devenus au fil des ateliers des recommandations essentielles afin de garantir une meilleure sécurité pour les aînés. Les participants aux ateliers étaient ensuite invités à retenir la recommandation qui leur paraissait la plus nécessaire au bien-être des aînés. Treize d'entre elles ont été retenues et présentées lors de la plénière de clôture, l'atelier 4 étant dans l'impossibilité de départager deux d'entre elles.

Cet événement devrait avoir pour effet de conscientiser les organismes intéressés ou impliqués auprès des aînés de l'importance de leur procurer les conditions nécessaires à une vie en sécurité et, s'il y a lieu, de rechercher davantage de moyens pour accroître les mesures de sécurité pour les aînés.

Pour l'A.R.E.Q., ce partenariat lui a permis de partager ses ressources et son expertise avec d'autres organismes et de se mieux faire connaître comme une interlocutrice incontournable lorsqu'il est question des aînés.

## Cœur et Centre du Québec – Région 04

## Région dynamique, fière et enthousiaste

C'est avec plaisir que nous vous accueillons dans votre demeure et vous proposons un bref séjour dans notre région. Elle s'étend de chaque côté du fleuve Saint-Laurent de La Tuque jusqu'aux Bois-Francs et de Drummondville à Trois-Rivières.

Au cœur de la magnifique région de la Mauricie la fondation Laure-Gaudreault a élu le 28 octobre 1992 le premier bureau régional. À la première assemblée générale de la FLG madame Noëlla Joubert accepte le défi de la présidence. Des solidarités se tissent et la fondation prend son envol et manifeste son dynamisme et sa vivacité à l'image de la région.

C'est dans le secteur de madame Joubert que s'organise le 1<sup>er</sup> tournoi régional de golf : un tournoi du tonnerre qui dure depuis, qui migre du nord au sud du fleuve, qui garde la marque de qualité des Paquette, Wilson, Bellemare et qui remplit les terrains où il se produit.

Autant au plan de la région que des secteurs, la couleur donnée à nos activités se veut rassembleuse, riieuse, détendue. C'est ce qui a poussé les nôtres à ajouter à l'activité golf,



Photo : Ghislaine Lemaire

19 octobre  
2007 : Jeannette Oudet, prés. FLG, Danielle Rivard artiste invitée, Lucie Tremblay, prés. Secteur 04-B et Lise B. Lirette du même secteur, secrétaire régionale à la FLG.

un circuit touristique, une randonnée-vélo et, annuellement, une activité automnale : le rallye. Il s'est créé, au fil des événements, une magie de fraternité et d'amitiés nouvelles.

Par exemple, le 27 juin 2007, le secteur A, Trois-Rivières était l'hôte de l'activité golf jumelé au circuit vélo ; le passage d'un orage n'a découragé personne. Le banquet de fin de



Photo : Ghislaine Lemaire

Beau temps ...  
mauvais temps ...  
Micheline Arcand,  
Jacques Juneau,  
Lise Fréchette et  
Micheline Juneau.

journée réunissait 217 personnes et 2000 \$ furent remis à la fondation. Et les événements se succèdent. En 2007 également, il y eut le rallye touristique dans le vieux Trois-Rivières du Sieur de Lavolette. Beau temps, mauvais temps, le rallye a lieu que ce soit à La Tuque ou ailleurs ; on n'est pas solubles et vive le parapluie !

Les campagnes de financement requièrent un apport considérable des bénévoles, des commanditaires, de tous ceux et celles qui mettent la main à la pâte et qui donnent temps et argent. L'imagination et la fraternité font des hits que je qualifierais de remarquables. Nos amis de Louiseville ont rempli l'auditorium de l'école l'Escale grâce au groupe de comédiens *Masquaterre*. Leur créativité et leur implication ont rapporté 2000 \$ à la FLG ; mais plus que cela, elles ont permis une communication remarquable. Les gens de La Tuque se sont également *commis* au théâtre. Le secteur 04 B a invité les retraités de toute la région à un spectacle-cabaret où madame Danielle Rivard a magnifiquement chanté PIAF. Magnifique soirée de fraternité au Florès de Grand-Mère en gourmandise et en beauté.

Ces exemples illustrent la variété des façons de prélever des fonds ; il y en a d'autres, exigeants mais efficaces tels l'aide aux devoirs administrée par l'A.R.E.Q. (Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine) ; les rallyes-maison qui ont leurs adeptes au secteur des Bois-Francs ; quilles, soupers-spaghetti.

La Fondation Laure-Gaudreault est là pour tendre la main, pour donner un peu de tendresse dans un creux de vague, mais elle est là aussi pour valoriser la fraternité, la bonne humeur, l'activité engagée joyeuse. À tous égards elle est un remède à l'isolement.

Être membre de l'A.R.E.Q. a ses avantages...

## L'assistance vol d'identité

### Une aide précieuse pour les victimes de vol d'identité

Le vol d'identité fait partie des crimes qui connaissent la plus forte croissance au Canada et aux États-Unis. En 2006, par exemple, Phonebusters, le centre d'appel antifraude du Canada, a reçu 7 778 plaintes de victimes qui ont déclaré au total des pertes de plus de 16 millions de dollars.

Pour pallier cette menace réelle, La Personnelle, l'assureur choisi par la CSQ, prend les devants en lançant le service **Assistance vol d'identité**. Tous les détenteurs d'une police d'assurance habitation de La Personnelle, dans le cadre du régime Les protections RésAut CSQ, en profitent gratuitement. Voici comment ce service peut vous être d'un précieux secours si vous êtes victime d'un vol d'identité.

### Qu'est-ce que le vol d'identité ?

Un vol d'identité se produit lorsqu'un individu utilise à votre insu votre nom, numéro d'assurance sociale, numéro de carte de crédit ou toute autre information relative à votre identité, et ce, dans le but d'en retirer un gain.

Les voleurs d'identité ont recours à plusieurs astuces :

- voler votre sac à main ou portefeuille pour s'emparer de vos cartes ou de votre passeport ;
- fouiller dans vos ordures pour trouver un relevé bancaire ;
- utiliser un lecteur électronique frauduleux pour lire les données dans la bande magnétique de votre carte de crédit afin de les recoder sur une carte contrefaite.

### La Personnelle vous offre un service rassurant

Personne n'est à l'abri d'un vol d'identité. Si cela vous arrivait, vous ne perdriez peut-être pas d'argent, mais vous pourriez perdre beaucoup de temps et d'énergie afin de réparer la situation. C'est ce qui fait tout l'intérêt du service **Assistance vol d'identité**. Ce service vous simplifie la tâche en vous procurant du soutien tout au long du processus visant à rétablir votre identité.

Le service **Assistance vol d'identité** vous donne accès à une équipe de chargés d'assistance disponibles jour et nuit. Vous bénéficiez également de l'aide d'un avocat\* pour vous y retrouver à travers les multiples démarches à entreprendre pour rétablir votre identité. Et parce que devenir victime de ce type de délit peut générer un stress très élevé, ce service vous procure également le support de psychologues.

### L'Assistance vol d'identité sans frais pour vous

Si vous détenez une police d'assurance habitation de La Personnelle et croyez être victime d'un vol d'identité, un simple coup de fil suffit pour communiquer avec l'équipe du service **Assistance vol d'identité**. Composez le **1 877 870-4973**.

Si vous ne profitez pas encore du régime Les protections RésAut CSQ, voici une autre bonne raison de demander une soumission dès aujourd'hui. Composez le **1 888 GROUPES (1 888 476-8737)** ou visitez le [www.csq.lapersonnelle.com](http://www.csq.lapersonnelle.com) pour demander une soumission auto en ligne.

Vous découvrirez alors les nombreux avantages auxquels vous avez droit pour vos assurances auto, habitation et entreprise. En voici quelques-uns :

- tarifs préférentiels, négociés par la CSQ ;
- protections de base complètes ;
- exclusivités comme le service Assistance vol d'identité gratuit ;
- excellent service d'indemnisation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

### Quelques trucs pour déjouer les voleurs d'identité

- Annulez ou détruisez les cartes de crédit que vous n'utilisez pas.
- Limitez le nombre de cartes que vous apportez avec vous.
- Laissez votre carte d'assurance sociale à la maison et n'en divulguez le numéro que lorsque c'est absolument nécessaire. Demandez d'utiliser d'autres types d'identificateurs.
- Retirez votre courrier de la boîte aux lettres le plus vite possible afin d'éviter qu'il ne soit volé.
- Déchirez ou déchiquetez vos reçus, formulaires d'assurance ou déclarations de médecin avant de les jeter dans le bac de recyclage.
- Ne donnez aucun renseignement personnel au téléphone, par la poste ou par Internet à moins de savoir à qui vous avez affaire.

#### Sources :

- PhoneBusters ([http://www.phonebusters.com/francais/recognizeit\\_identitythe.html](http://www.phonebusters.com/francais/recognizeit_identitythe.html))
- Sécurité publique Canada (<http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/bs/consumers-fr.asp>)
- Les renseignements contenus dans ce publiereportage sont fournis à titre purement indicatif. La Personnelle, assurances générales inc., se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler. Certaines conditions s'appliquent.
- \*Les avocats sont disponibles du lundi au vendredi de 9 h à 20 h, et le samedi, de 10 h à 17 h. Le retour d'appel se fait dans un délai maximum de 48 heures.

# Le patrimoine scolaire architectural

## Les écoles de l'âge héroïque



ill. 01. Saint-Hubert (Rivière-du-Loup).  
École de rang n° 9.

**Luc Noppen**  
Chaire de recherche du Canada en  
patrimoine urbain – ESG  
Université du Québec à Montréal

Longtemps cantonnée aux églises, aux maisons et aux meubles anciens, la notion de patrimoine s'est progressivement élargie à d'autres catégories de biens et de mémoires. Parmi celles-là, le patrimoine scolaire commence à se tailler une place dans l'imaginaire collectif des Québécois. Cela s'est fait au départ de la reconnaissance successive de deux types d'immeubles emblématiques :

l'école de rang et l'école de quartier. Tout se passe en effet comme si ces deux figures formaient l'*alpha* et l'*oméga* de l'épopée scolaire qui, jusqu'ici, a cimenté la nation. Rien d'étonnant donc à ce que plusieurs de ces écoles aient été sauvées de la démolition en devenant des habitations – résidences secondaires dans le premier cas (ill. 02), habitations coopératives dans le second (ill. 03) – pour bien marquer l'affection collective qui entoure ces bâtiments qu'on appelait encore affectueusement des « maisons d'école » il y a quelques années.

Le patrimoine scolaire dont on parle aujourd'hui forme un ensemble bien plus vaste et plus complexe, qui va au-delà de ce corpus d'édifices auxquels tous reconnaissent aujourd'hui quelque valeur d'âge et de position. Amateurs et experts, activistes, gestionnaires et élus sont en effet aujourd'hui confrontés à une nouvelle réalité : les systèmes d'éducation qui ont eu cours ici ont laissé quantité de traces et de mémoires qui, constatons-le, ont puissamment contribué à forger la distinction québécoise en Amérique du Nord. Mais, en même temps que le



photo Luc Noppen

ill. 02. Saint-Laurent (I.O).  
« L'école buissonnière »,  
ancienne école de rang  
convertie en habitation



Photo Luc Noppen

ill. 03. Montréal. Académie des Saints-Anges construite en 1908 au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, à Montréal. École convertie en immeuble d'habitation

renouvellement constant des programmes de formation décline chaque année des quantités énormes de matériel pédagogique et de biens meubles, la disparition graduelle des congrégations religieuses enseignantes pose la question cruciale de la survie de leurs collections et de leurs archives. Enfin, le grand nombre d'enseignantes et d'enseignants retraités (ou qui le seront bientôt) pose la question de la mémoire, des usages et des savoir-faire de cette monumentale épopée nationale qu'a été l'éducation au Québec : c'est tout un patrimoine immatériel qui est menacé d'oubli.

Parmi d'autres, le Groupe de recherche sur l'éducation et les musées de l'UQAM se consacre à la valorisation de ce patrimoine. Un premier colloque, organisé à l'UQAM en 2005, a donné lieu à une intéressante publication, dirigée par Anik Meunier : *Patrimoine scolaire. Sa sauvegarde et sa valorisation* (Multimondes, 2006, 150 p.). Cet ouvrage fait le bilan des recherches en cours et trace des pistes, en proposant notamment l'établissement d'un Musée de l'éducation, à Montréal.

Dans cet article, notre propos sera plus restreint. Nous allons tenter, en quelques pages et à l'aide de plusieurs illustrations, d'esquisser une typologie de la première architecture scolaire du Québec en évitant quelques écueils épistémologiques, dont celui qui consiste à projeter notre modèle d'« école » – bâtiment de classes meublé de pupitres alignés devant un tableau noir – dans le passé.

### De modestes débuts

Si l'histoire de l'institution scolaire au Québec commence à être bien connue, notamment grâce au travail précurseur de M<sup>gr</sup> Amédée Gosselin et à celui, plus monumental et scientifiquement mieux articulé, de Louis-Philippe Audet, elle demeure dans ces ouvrages un peu désincarnée, ne renvoyant pas à des lieux et à des monuments spécifiques. Plus récemment, *l'Histoire de l'éducation au Québec* de Jean-Pierre Charland (Éditions du Renouveau pédagogique, 2005) se révèle plus utile au chercheur en patrimoine ; le texte évoque en effet la configuration de certains lieux d'éducation et est illustré par quelques images fort précieuses.

Ces historiens de l'éducation nous apprennent que, sous le Régime français, l'école tient à peu de choses : un maître enseigne à des élèves. Cependant, il faut ajouter que le maître d'école – c'est le nom qu'on lui donne – officie dans un local indifférencié, quelque part dans une maison, quelquefois dans un presbytère, toujours dans une certaine promiscuité avec l'habitation. L'enseignement y est individuel et table sur une relation de maître à apprenti. La situation n'est guère différente dans les « maisons d'éducation » des congrégations religieuses. Là, dans les salles dédiées à la communauté, des religieuses transmettent leur savoir-faire à des pensionnaires que leurs parents placent à l'abri d'une rude société civile (ill. 04) ; leur nombre permet de recourir à un enseignement *tutorial* où des élèves plus âgées contribuent à la formation des plus jeunes. Il n'y a guère que le Collège des jésuites de Québec qui puisse prétendre, dès avant la Conquête, à une formation plus avancée, en assurant notamment un enseignement aux séminaristes, en latin. On chercherait donc en vain dans ces



Archives du Monastère des Ursulines de Québec

PENSIONNAT  
DES DAMES URSULINES DE QUEBEC,  
BAS-CANADA.

Ill. 04. Québec. Gravure montrant une classe du pensionnat du Monastère des Ursulines de Québec. Le document est daté de 1847 mais illustre un mode d'enseignement plus ancien

bâtiments une disposition spécifiquement destinée à l'enseignement ; tout comme une maison bourgeoise peut à l'occasion abriter le maître d'école et ses quelques élèves, la maison des religieux accueille ceux et celles qui aspirent à une formation plus complète. C'est que le type architectural « école » n'apparaît que plus tard, au XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe et aux États-Unis, plutôt au début du XIX<sup>e</sup> siècle au Bas-Canada, sous l'impulsion de nouvelles méthodes pédagogiques.

Le concept de « petites écoles » apparaît au Bas-Canada à la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, inspirée des « *local schools* » et des « *grammar schools* » britanniques et étasuniennes. Très naturellement, en réaction à l'analphabétisme qui règne dans la colonie et au vu de l'implantation désordonnée de nombreuses « peti-

tes écoles anglaises », les autorités britanniques cherchent à implanter un réseau d'enseignement laïc, avec des écoles élémentaires dans chaque paroisse, une école supérieure par district et une université non confessionnelle dans la capitale, Québec. La loi scolaire créant l'*Institution royale pour l'avancement des sciences*, adoptée à cette fin en 1801, va susciter une virulente opposition de l'Église catholique romaine, peu encline à distinguer entre instruction laïque et éducation religieuse. Or, cette séparation était d'usage chez les anglicans et les membres des Églises réformées qui pouvaient ainsi, tout en fréquentant des *Sunday schools* distinctes, fréquenter les mêmes écoles primaires. Contestée et remplacée en 1829 par la *Loi des écoles de syndics*, l'*Institution royale*, basée sur un tel principe de cohabitation en éducation, a cependant eu le temps de marquer le paysage en favorisant la construction des premières véritables écoles du Québec. Ce sont des bâtiments qui, en ville, déclinent le type *school house*, avec au minimum,



BAnQ, Centre d'archives de Québec

ill. 05. Québec. Plan de l'École nationale, rue d'Auteuil. Dessin de Benjamin Tremain, 1822

possible d'une innovation notable. Successivement sous sa direction, la Société d'éducation du district de Québec et la *British American School Society* de Québec tirèrent avantage des crédits gouvernementaux – mis à leur disposition en vertu de l'*Institution royale* – pour faire construire quatre écoles (ill. 07), tantôt destinées aux élèves francophones, tantôt au service d'une clientèle anglophone. Précurseur, Perrault avait aussi publié en 1822 un *Cours d'éducation élémentaire à l'usage de l'école gratuite éta-*



BAnQ, P600.SS.FGN176, Centre d'archives de Québec

ill. 07. Québec. École élémentaire française, construite dans le faubourg Saint-Louis à l'initiative de Joseph-François Perrault en 1829. Le bâtiment pavillonnaire recèle deux classes : à gauche les hautes classes, à droite les basses classes. L'édifice est réputé recevoir 300 élèves chaque année

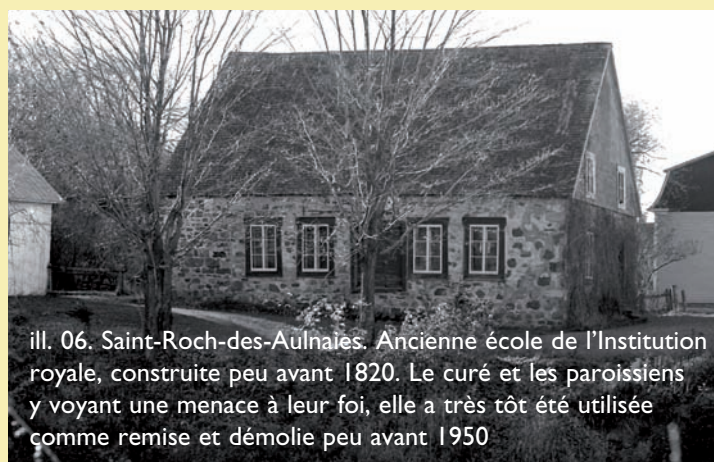


Photo J.W. Michaud, 1947, BAnQ, E657/SS/1P60499, Centre d'archives de Québec

ill. 06. Saint-Roch-des-Aulnaies. Ancienne école de l'Institution royale, construite peu avant 1820. Le curé et les paroissiens y voyant une menace à leur foi, elle a très tôt été utilisée comme remise et démolie peu avant 1950

sur un étage, deux classes (ou *schools rooms*), l'une pour les filles, l'autre pour les garçons et, à l'étage supérieur, un logement pour le maître d'école, l'autre pour la maîtresse d'école (ill. 05). En milieu rural « l'école Royale » – c'est sous ce nom qu'on l'a connue – emprunte la figure traditionnelle de la maison pour devenir une « maison d'école » (ill. 06).

Dans les années 1820, Joseph-François Perrault (1753-1844), greffier de la paix et protonotaire à la Cour du banc du roi à Québec, laïc militant et grand maître provincial adjoint de la loge maçonnique, se rendit res-

blie dans la ville de Québec, manuel d'enseignement expurgé des habituelles références religieuses des manuels d'époque. Les écoles de Perrault, comme toutes celles établies en vertu de l'*Institution royale*, avaient adopté la méthode d'enseignement mutuel instaurée par Joseph Lancaster (1778-1838), réformateur britannique qui séjourna un temps au Bas-Canada. Cette méthode, adoptée et traduite en français par les soins du gouvernement, consistait à utiliser les élèves les plus avancés comme moniteurs auprès des moins avancés, démultipliant ainsi l'effort du maître ou de la maîtresse d'école ; elle requérait le recours à des outils pédagogiques – grande nouveauté –, tel le célèbre « télégraphe » – chevalet mobile auquel le maître accrochait la lettre de l'alphabet ou le chiffre que l'élève devait reproduire – et commandait une organisation précise de l'espace. Les élèves occupaient des bancs et des tablettes de travail placées le long et face aux murs de la classe, laissant le centre dégagé pour la formation des groupes autour du moniteur. Le devis de construction d'une école à l'Acadie, en 1831, décrit cette disposition lancastérienne





photo Luc Noppen

ill. 08. L'Acadie (Saint-Jean-sur-Richelieu). Ancienne école de fabrique, construite en 1831, depuis transformée en « maison du bedeau ». Aujourd'hui résidence privée, le bâtiment a été classé monument historique en 1964.

qui restera à l'honneur jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : « Il y aura des tablettes tout autour de la grande salle avec les bancs nécessaires et ainsi que les tiroirs » (ill. 08). Ainsi aménagées, les écoles pouvaient recevoir un grand nombre d'élèves à qui l'enseignement était prodigué à peu de frais. Aucune école au Québec n'a gardé de traces de l'enseignement lancastérien et nous n'avons trouvé aucune image d'une disposition de classe guidée par cette méthode pédagogique pourtant très répandue au Bas-Canada.

### Des « maisons d'école »

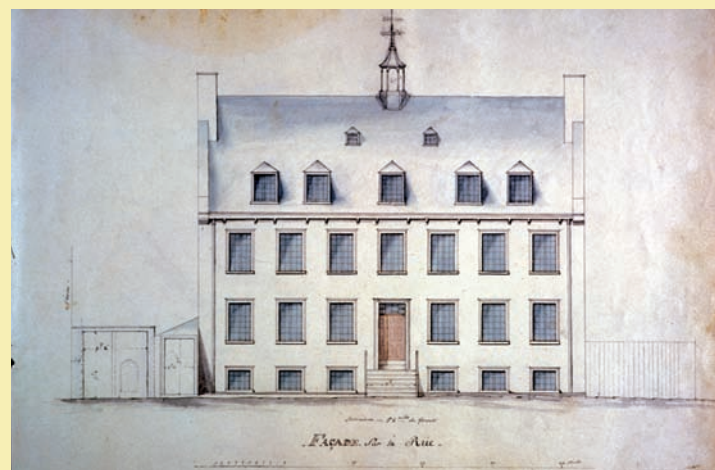
Lacte pour encourager l'éducation élémentaire, dite Loi des écoles de syndics, adoptée en 1829, et la Loi des écoles de Fabrique de 1835 facilitent la construction d'écoles, en établissant des cotisations obligatoires dans les paroisses (ill. 09). Elles anticipent les lois de 1845, 1846 et 1851 qui créent les commissions scolaires destinées à



photo Luc Noppen

ill. 09. Saint-François (I.O.). Vieille école de fabrique, érigée vers 1830 et classée monument historique en 1966

régir les écoles élevées sur un territoire municipalisé. Puis, en 1869, au lendemain de la Confédération, le gouvernement établit le système des commissions scolaires confessionnelles qui clôt l'âge d'or de l'architecture des maisons d'école dans les faubourgs et paroisses du Québec. Plusieurs écoles de cette époque nous sont parvenues ; ce sont nos « vieilles écoles » ou « écoles paroissiales », bâtiments de pierre de deux ou trois éta-



Archives de l'archidiocèse de Québec

ill. 10. Québec. Dessin en élévation de l'école Mgr Signai (aussi École Cap-Diamant). Thomas Baillairgé, architecte, 1841. L'édifice situé sur le Chemin des Foulons a été classé monument historique en 1967. Il a depuis été converti en co-propriété résidentielle

gieuse qui « dessert » l'école, à la demande du curé de la paroisse. La cohabitation des clientèles de sexe opposé, usuelle avant 1830 mais décriée par l'Église catholique romaine, est aussi chose du passé. L'école est avant tout réservée aux garçons ; quand on en a les moyens, une école de filles, plus modeste, voit le jour. Plusieurs de ces bâtiments ont donné vie à des ensembles plus vastes, plus tard dans le siècle, en devenant l'aile latérale d'un couvent ou encore en étant exhaussés d'un ou de plusieurs étages.

Ce type d'école se diffuse aussi dans une version plus monumentale lorsque vient le temps d'établir un enseignement supérieur dans des collèges et séminaires. L'édifice en forme de palais – formé d'un long corps de bâtiment qui se replie par des ailes avancées ou avant-corps autour d'une cour d'honneur – devient la règle après la construction du collège-séminaire de Nicolet, de 1827 à 1831 (ill. 11). Ce vaste monument, maintes fois agrandi, qui abrite aujourd'hui l'Institut de police, est similaire au Parlement de Québec, érigé de 1831 à 1835, sauf qu'il est dit « à ordres absents », c'est-à-dire que le recours aux ordres classiques (vocabulaire architectural) y est réduit. C'est en créant ce genre d'analogie typologique entre les édifices



photo Archives du Séminaire de Nicolet

ill. 11. Nicolet. Collège-séminaire construit en 1827-1828 d'après les plans de l'abbé Jérôme Demers et l'architecte Thomas Baillairgé. Désaffecté en 1969, le gouvernement l'a acquis pour y loger l'Institut de police

gouvernementaux et ceux qu'elle destine à l'éducation (et aux soins des malades puisque les hospices et hôpitaux adoptent la même figure) que l'Église catholique romaine va, au fil des ans, se poser dans le paysage construit comme une figure d'autorité, alternative à celle de l'État. Le Grand séminaire et collège de Montréal, construit de 1854 à 1857 sur la rue Sherbrooke, s'inscrit dans cette même logique de représentation.

De leur côté, les anglophones vont se résoudre à construire des « *protestant school houses* », qui dédoublent les établissements catholiques ; souvent, il s'agit de maisons « canadiennes », habitées par deux classes (ill. 12). Mais le modèle formel d'école d'origine britannique continue principalement de référer aux collèges gothiques des villes universitaires de la fin de Moyen âge.

La typologie architecturale n'est pourtant pas spécifique à la fonction d'enseignement, pas plus à dans ces écoles anglaises qu'au séminaire de Nicolet. La distribution intérieure de ces édifices est encore largement indifférenciée, héritée d'un XVIII<sup>e</sup> siècle qui perpétue ses usages. À Nicolet, par exemple, l'immense palais des séminaristes n'a que trois petites classes, même s'il abrite quatre immenses dortoirs. C'est dire que la clientèle fait encore un usage restreint de l'enseignement en classe. Il en va de même chez les Ursulines. Ce n'est qu'en 1836 que le monastère est flanqué d'un premier pavillon contenant des classes, l'École des externes.

La méthode pédagogique utilisée dans les écoles du Québec évolue néanmoins. L'arrivée des frères des Écoles chrétiennes, à Montréal, en 1837, marque une étape

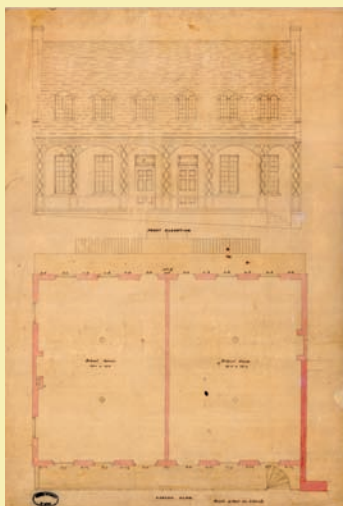
décisive dans cette voie. En effet, le fondateur de cet ordre, le Français Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719), était enseignant et innovateur en pédagogie, au départ de son expérience avec les enfants pauvres. On lui crédite d'avoir répandu la méthode l'enseignement simultané, prodigué par un maître ou une maîtresse, simultanément, à un groupe d'élèves de même niveau et soumis à une discipline de groupe. Cela suppose une disposition ordonnée de bancs (et éventuellement des pupitres) en face de l'enseignant qui, à l'avant, domine la classe, son pupitre étant placé sur une estrade, devant un tableau exposé à la vue de tous. C'est de cette réforme que naît véritablement le type architectural « école ».

## Des écoles de rang et de village

La méthode des « frères enseignants » va surtout se propager en milieu urbain dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, là où le nombre d'élèves permettait de les regrouper par niveau. Ailleurs, quand la population réduite impose une classe à divisions multiples – c'est le cas des emblématiques écoles de rang –, la maîtresse d'école s'adresse alternativement, mais simultanément, à chacun des groupes d'âge.

L'adoption de la méthode d'enseignement simultanée – on ne connaît plus guère qu'elle aujourd'hui – concorde avec une organisation plus systématique du système scolaire, domaine de juridiction provinciale selon l'Acte confédératif de 1867. Le programme scolaire mis en place par le Conseil de l'instruction préconise un système à trois niveaux (cours élémentaire, école modèle et académie) dont l'élève parcourt les quatre classes en huit années. Pour la plupart des élèves du Québec, autant en milieu urbain que rural, le cours élémentaire sera terminal jusqu'en 1960.

Plusieurs types de bâtiments « école » servent à l'instruction après la Confédération et ce, jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Le plus répandu, qui correspond à la réalité du peuplement territorial du Québec, est l'école de rang (ill. 1 et 13). Peu après leur désaffectation massive à la faveur d'une réorganisation scolaire majeure, Jacques Dorion a publié un ouvrage sur ce sujet : *Les écoles de rang au Québec* (Les Éditions de l'Homme, 1979). Il



BAHQ, CN201.5208, Centre d'archives de Québec

ill. 12. Québec. Plan d'une école anglaise du faubourg Saint-Jean, 1848

Photo Herménégilde Lavoie, 1942 (BAHQ, E6.57.551.P8229, Centre d'archives de Québec)



ill. 13. Saint-Fidèle (Charlevoix). École de rang et élèves.

ill. 14. Saint-André de Kamouraska. École du village, construite en 1937



s'agit d'une enquête ethnohistorique sur ce type architectural, bien spécifique à nos campagnes et sur les usages qui y avaient cours.

L'école de rang est un satellite de l'école du village. Au départ de cette école de fabrique, qui rejoint les gens « d'en bas » (du village), puis ceux « d'en haut » (plus éloignés), on ajoute progressivement celles qui vont desservir les clientèles des rangs qui s'ouvrent. Puisque la commission scolaire impose une cotisation à tous les propriétaires pour voir à la construction et à l'entretien des écoles, les commissaires doivent offrir l'instruction dans des bâtiments équitablement répartis sur le territoire, c'est-à-dire à distance raisonnable de marche pour les enfants. Un immense réseau de petites écoles se met alors en place et disqualifie la fonction de maître ambulant qui s'était développée pour, au moins, donner une instruction de base. L'école de rang sédentarise en quelque sorte l'instruction et les jeunes enfants sont confortés par sa figure familière de « maison d'école » dans laquelle les accueille désormais une maîtresse d'école.

Comme c'était le cas des écoles de fabrique, l'école de rang emprunte tout d'abord le type architectural de la maison, en l'adaptant cependant à la nouvelle fonction. Dans sa forme la plus rustique, l'école de rang est une maison dont le rez-de-chaussée est occupé par la classe unique, juxtée d'un vestibule d'entrée. Le logement de la maîtresse d'école occupe l'étage. Très tôt, le Bureau du surintendant de l'instruction va tenter d'imposer des normes de salubrité à ces bâtiments, notamment en imposant l'obligation, à partir de 1875, de faire approuver les plans de toute construction d'école.

Il importe d'abord que les classes soient bien éclairées. Il faut donc abandonner le fenêtrage de maison pour des ouvertures plus



ill. 15. Pointe-au-Pic. Une classe meublée de pupitres autonomes (Bergeron/Gagnon)

larges qui éclairent la classe sans créer un effet de contre-jour. C'est

cette caractéristique, plus que le clocheton ou le petit portique d'entrée – éléments souvent disparus – qui, aujourd'hui encore, distinguent ces petites écoles des maisons ordinaires. Puis, se pose la question du chauffage : le bâtiment doit avoir un poêle efficace (qui ne masque pas la vue vers le tableau) et les commissaires doivent aussi fournir le bois de chauffage et l'entreposer au sec, dans l'école. Enfin, plusieurs écoles de rang recèlent des latrines insalubres. À cette question de salubrité, il faut ajouter le problème de la mixité : les habitants de la paroisse sont horrifiés par l'idée que les enfants des deux sexes fréquentent les mêmes latrines. D'où un ingénieux système de cloisons qui va se perfectionner avec le temps. De façon générale, l'école de rang va être flanquée d'une annexe, à l'arrière, dans laquelle se retrouvent à la fois les latrines et le hangar de bois. On l'appelle alors le type d'« école à queue ».

La relation entre le type architectural et la méthode pédagogique est aussi préoccupante pour les autorités. La classe mixte et à divisions multiples regroupe des enfants et des adolescents. Il faut donc les regrouper en bandes selon leur niveau de formation, mais aussi tenir compte de leur taille et, bien sûr, séparer les garçons et les filles. Dès 1877, le Bureau du surintendant spécifie que les écoles doivent avoir des sièges à dossier (et non des bancs), adaptés à l'âge des enfants. C'est à cette époque qu'apparaissent les célèbres « Pupitres d'école Peerless » dont les montants de fonte moulée supportent un siège rabattable et une tablette de pupitre pour l'élève suivant, à l'arrière : « le siège et le dos chacun d'un seul morceau » (ill. 18). Décliné en cinq formats, ce meuble, destiné à être fixé au plancher – comme les bancs d'église – permet d'assigner une place à chacun et de garder la classe en bon

ordre. Enfin, en 1896, le rapport annuel du surintendant du Conseil de l'instruction publique, Pierre Boucher de la Bruère, propose une série de plans-types d'école ; les commissaires ont désormais un choix de modèles d'écoles de rang approuvés. En 1899, le



ill. 16. Beauport. Le couvent construit en 1886 d'après les plans de l'architecte François-Xavier Berlinguet)

Photo Luc Noppen

ill. 17. Cap-Santé. École de rang ancienne et nouvelle sur la route 2. En 1950-1951, Hervé Benoist, du Département de l'instruction publique produit des plans-types d'écoles de une à douze classes. La nouvelle école qui vient remplacer l'ancienne est du type D-51

Conseil commande une série de plans-types à l'architecte Elzéar Charest ; en 1926 c'est l'architecte Héliodore Laberge qui reçoit une telle commande. Cet usage va se perpétuer jusque dans les années 1950.

La maison-mère de l'école de rang est l'école du village (ill. 14, 16, 18). On l'appelle souvent « couvent » parce que dans bien des cas, ce sont des religieuses qui y prennent charge des premiers degrés de l'instruction élémentaire. Il s'agit d'un bâtiment plus vaste, à étages, doté de plusieurs classes. Très souvent, les congrégations religieuses imposent leur modèle architectural aux commissaires d'école puisqu'il s'agit en fait de leur maison et que son image les représente et signifie l'œuvre d'éducation. Aujourd'hui presque tous désaffectés, ces « couvents »

tranquille a fait du nouveau ministère de l'Éducation, pour un temps, le mécène d'une architecture scolaire moderne innovante qui a livré des monuments importants d'un patrimoine architectural moderne encore peu valorisé. Parmi ceux-là, il y a ces vastes écoles polyvalentes, dont les campus ont connu une croissance tentaculaire et des mutations fonctionnelles importantes, comme celle des hôpitaux. On peut ajouter à ce parc immobilier patrimonial, les immeubles des dix-neuf universités que compte le Québec d'aujourd'hui et dont la plupart pourraient faire l'objet d'une revendication patrimoniale.

Le patrimoine scolaire commence à peine à être mis en valeur. Dans cette voie, des sociétés historiques des Cantons de l'Est ont posé des gestes précurseurs en sauvegardant plusieurs écoles de rang. Plus récemment, elles ont même publié et rendu disponible sur le web un itinéraire patrimonial dédié à ces bâtiments ([www.townshippersheritage.com/circuits-ecoles.html](http://www.townshippersheritage.com/circuits-ecoles.html)). Avec l'aide du ministère de la Culture et des communications, plusieurs régions ont aussi mis en valeur des écoles de rang. L'effort le plus consistant, qui balise une voie d'avenir, est celui de la Commission scolaire de Montréal qui a dressé un inventaire des ses écoles pour en évaluer ensuite l'intérêt patrimonial en vue d'inscrire des efforts de conservation et de mise en valeur dans un plan stratégique de gestion du parc immobilier ([www.csdm.qc.ca/patrimoine](http://www.csdm.qc.ca/patrimoine)). Des chercheurs de la Chaire de recherche du Canada sur le patrimoine bâti de l'École d'architecture de l'Université de Montréal s'affairent à analyser en détail ces bâtiments.

Mais la tâche est considérable. Si, ici et là, des congrégations religieuses rappellent leurs états de service dans le domaine de l'instruction par la reconstitution en musée d'une salle de classe et l'exposition de quelque matériel (ill. 19), comment envisager l'avenir des grands ensembles conventuels et éducatifs de nos villes ? Aujourd'hui, une évidence s'impose : il était assez facile de conserver et de mettre en valeur les écoles de l'âge héroïque. Pourtant on ne l'a pas toujours fait. Comment s'y prendre alors devant la tâche colossale qu'impose la richesse du patrimoine scolaire du XX<sup>e</sup> siècle ?

de conserver et de mettre en valeur les écoles de l'âge héroïque. Pourtant on ne l'a pas toujours fait. Comment s'y prendre alors devant la tâche colossale qu'impose la richesse du patrimoine scolaire du XX<sup>e</sup> siècle ?

ill. 18. Îles-de-la-Madeleine. Le Vieux-Couvent, construit de 1914 à 1918, ferma ses portes en 1967. Depuis il abrite une auberge réputée



survivent en ayant été convertis à un nouvel usage : le plus souvent, il s'agit d'une résidence pour personnes âgées, quoique, plus récemment, on en retrouve certains recyclés au bénéfice des services municipaux.

Ce premier tour d'horizon n'explore que la portion la plus ancienne de ce patrimoine scolaire bâti, celui des petites écoles. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le développement de l'enseignement supérieur et spécialisé a permis la construction de vastes collèges classiques et d'un réseau d'Écoles normales, d'Écoles d'agriculture, d'Écoles ménagères et bien d'autres, avant que l'on en arrive à constituer un premier réseau complet d'écoles publiques à compter de 1923. Parallèlement, l'urbanisation a concentré plus d'élèves en ville et forcé une consolidation des commissions scolaires qui ont mis en chantier des bâtiments de plus en plus vastes : les célèbres écoles de quartier dont la figure familière – un parallélépipède en brique de trois étages – s'est imposée d'abord à Montréal, puis partout au Québec. Ensuite, la Révolution



photo Louise Labhanc/Bergeron Gagnon

ill. 19. Québec. Musée du Bon-Pasteur. Reconstitution partielle d'une salle de classe



Photo : C. Caron-Vaillancourt

## Gains importants pour l'A.R.E.Q.

L'année 2007 s'est bien terminée pour les personnes retraitées de l'État qui désirent retourner au travail. Le 21 décembre 2007, l'Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi n° 52, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public* dont, entre autres, une modification qui vise le retour au travail d'une personne pensionnée et une autre sur la possibilité de racheter, à certaines conditions, des années de service même lorsqu'une personne est pensionnée.

Soulignons que l'A.R.E.Q. a adressé au début décembre, à la Ministre responsable, madame Monique Jérôme-Forget, ses commentaires concernant la version préliminaire de la loi afin d'apporter des amendements au chapitre qui touche le retour au travail des personnes retraitées.

Ce projet de loi préliminaire faisait en sorte que les personnes pensionnées de moins de 65 ans, pouvaient retourner au travail sans pénalité mais que, pour les personnes pensionnées de plus de 65 ans leurs prestations cessaient d'être versées pour une période correspondant au service qui aurait été crédité.

Bref, l'A.R.E.Q. a manifesté son mécontentement et a indiqué qu'un retour au travail d'une personne pensionnée doit se faire sans égard à l'âge et surtout sans pénalité, et ce, à l'exemple de la Régie des rentes du Québec.

Grâce à l'initiative de l'A.R.E.Q. et particulièrement avec l'appui des porte-parole du PQ et de l'ADQ, et notamment avec l'accord de madame Monique Jérôme-Forget, le projet de loi a été amendé. Il permet désormais aux personnes retraitées de retourner au travail sans égard à l'âge et sans pénalité.

Puis, avec certaines conditions, le rachat d'années de service ou de parties d'années de service devient possible pour une personne pensionnée.

## Retour au travail

### Pour les personnes pensionnées du RREGOP et du RRPE :

- Retour au travail sans égard à l'âge et sans pénalité.
- Entrée en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- Pour les personnes pensionnées qui ont travaillé en 2007, les cotisations versées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 leur seront remboursées avec intérêts selon les dispositions de la loi. Cependant, pour celles qui ont cotisé en 2007 et qui avaient participé au RREGOP avant 1982, elles ont le choix entre se faire reconnaître le service ou demander le remboursement des cotisations.
- Une personne pensionnée qui retourne au travail ne peut plus cotiser.

**Pour les personnes pensionnées du RRE :** Les dispositions relatives à la retenue des cotisations au RREGOP s'appliquent telles qu'elles se lisent au 31 décembre 2007, et ce, tant et aussi longtemps qu'elle occupe une fonction. Dès que le contrat se termine, elle ne cotise plus au RREGOP.

**Pour les personnes pensionnées du RRCE :** Ce régime est visé par la loi du régime de retraite d'origine de la personne. (RRE-RREGOP, RRPE). Les mêmes dispositions s'appliquent.

## Rachat d'années de service

À ce chapitre, soulignons que les centrales syndicales ont marqué des points en proposant des modifications en ce qui concerne le rachat d'années de service pour les personnes pensionnées qui se voient réduire le nombre d'années de service ou parties d'années de service qui a servi au calcul de leur pension. Rappelons que, selon les dispositions de la loi, pour formuler une demande de rachat, il faut être en lien d'emploi.

**Disposition pour l'année 2007 :** Malgré les délais découlant de certaines dispositions de la loi, une personne pensionnée, qui se voit réduire le nombre d'années et parties d'années de service ayant servi au calcul de sa pension au cours de 2007, peut transmettre une demande de rachat. (Seulement s'il y a du service à racheter). Cette demande doit être reçue par la CARRA avant le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Disposition permanente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :** Une personne pensionnée, peut se prévaloir des dispositions pour racheter, dans la mesure où elle en fait la demande dans les 180 jours de la date de la décision transmise par la CARRA l'avisant d'une telle réduction, pour faire créditer ses années et parties d'années de service (seulement s'il y a du service à racheter) jusqu'à concurrence du nombre d'années et parties d'années de service visées par la réduction.



Photo : C. Caron-Vaillancourt

## Régime de retraite de la CARRA

# Taux d'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Le taux d'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2008 est de 2 %. On obtient le taux d'ajustement des rentes pour 2008 en se basant sur l'augmentation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada, tel que publié par Statistique Canada, pour la période de novembre 2006 à octobre 2007 par rapport à la moyenne de l'IPC pour la période de novembre 2005 à octobre 2006.

### De quelle façon votre rente est-elle indexée ?

Cela dépend de la date à laquelle vous avez pris votre retraite.

Selon votre situation (1, 2, 3, 4) voici comment l'indexation de votre rente est calculée.

#### Situation 1 : Vous avez pris votre retraite avant le 1<sup>er</sup> juillet 1982

Votre rente est pleinement indexée. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce taux est de 2 %.

#### Situation 2 : Vous avez pris votre retraite après le 30 juin 1982 mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies **avant le 1<sup>er</sup> juillet 1982** est **pleinement indexée** selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes défini par la Régie des rentes du Québec. En 2008, ce taux est de 2 %.

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies **après le 30 juin 1982 mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000** est indexée **selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes, moins 3 %**. En 2008, comme le taux d'augmentation de l'indice des rentes est inférieur à 3 %, cette partie de votre rente n'est pas indexée.

#### Situation 3 : Vous avez pris votre retraite après le 31 décembre 1999 mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies **avant le 1<sup>er</sup> juillet 1982** est **pleinement indexée** selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes défini par la Régie des rentes du Québec. En 2008, ce taux est de 2 %.

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies après le 30 juin 1982 mais avant le

1<sup>er</sup> janvier 2000 est indexée selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes, moins 3 %.

En 2008, comme le taux d'augmentation de l'indice des rentes est inférieur à 3 %, cette partie de votre rente n'est pas indexée.

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000** est indexée **selon la plus avantageuse des deux formules suivantes** :

- (a) 50 % du taux d'augmentation de l'indice des rentes ;
- (b) le taux d'augmentation de l'indice des rentes, moins 3 %.

En 2008, comme le taux d'augmentation de l'indice des rentes est de 2 %, la formule (a) est la plus avantageuse. Par conséquent, la partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 est indexée au taux de 1 %.

#### Situation 4 : Vous avez pris votre retraite en 2007

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies **avant le 1<sup>er</sup> juillet 1982** est **pleinement indexée** selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes défini par la Régie des rentes du Québec. En 2008, ce taux est de 2 %.

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies **après le 30 juin 1982 mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000** est indexée **selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes, moins 3 %**. En 2008, comme le taux d'augmentation de l'indice des rentes est inférieur à 3 %, cette partie de votre rente n'est pas indexée.

La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000** est indexée **selon la plus avantageuse des deux formules suivantes** :

- (a) 50 % du taux d'augmentation de l'indice des rentes ;
- (b) le taux d'augmentation de l'indice des rentes, moins 3 %.

En 2008, comme le taux d'augmentation de l'indice des rentes est de 2 %, la formule (a) est la plus avantageuse. Par conséquent, la partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 est indexée au taux de 1 %.

Précisons que, comme votre rente est indexée pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'indexation en 2008 est proportionnelle au nombre de jours pour lesquels votre rente vous était payable en 2007.

Source : CARRA

## Régie des rentes du Québec

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les montants des rentes du Régime de rentes du Québec augmenteront de 2 %. Ainsi, les personnes qui reçoivent entre autres, une rente de retraite, une rente d'invalidité ou rente d'orphelin et rente d'enfant de personne invalide de la Régie des rentes du Québec bénéficieront de cette augmentation.

### Montants mensuels maximaux des rentes débutant en 2008

Rente de retraite	
65 ans	884,58 \$
60 ans (70 % du montant à 65 ans)	619,21 \$
70 ans (130 % du montant à 65 ans)	1 149,95 \$
Rente d'invalidité	
	1 077,49 \$
Rente d'orphelin et rente d'enfant de personne invalide	
	66,29 \$

Source : RRQ

## Retour au travail et Régie des rentes du Québec (RRQ)

### Vous recevez la rente de retraite du Régie de rentes du Québec et vous retournez au travail ?

Il est normal de vous questionner sur ce qu'il advient de votre rente si vous avez d'autres revenus. Sera-t-elle diminuée, voire interrompue ?

### Allez-vous continuer de recevoir votre rente ?

Oui, même si vous avez d'autres revenus, vous continuez à recevoir votre rente. Cependant, si vos revenus de travail dépassent 3 500 \$, vous et votre employeur devrez cotiser à la Régie de rentes du Québec, quel que soit votre âge.

### Important

Si vous êtes travailleur autonome, cette disposition s'applique aussi.

### Votre rente de retraite (RRQ) pourrait-elle augmenter ?

Votre rente de retraite ne peut dépasser un maximum qui varie selon votre âge. Si vous ne recevez pas déjà le montant maximal, le fait de retourner au travail pourrait faire en sorte que vous l'obteniez. Toutefois, si vous l'avez déjà, vous continuerez à payer des cotisations sans que votre rente soit augmentée.

Source RRQ - Québec

## Projet-pilote de déclaration de revenus préremplie

Le ministre du Revenu, Jean-Marc Fournier, a dévoilé le 2 décembre un projet-pilote de déclaration de revenus préremplie. Ce projet vise à



Photo : photos.com/fr

simplifier le processus de déclaration de revenu de près de 100 000 personnes âgées. Il sera implanté sur une base progressive, entre 2008 et 2010. Les personnes sélectionnées seront contactées par le ministère du Revenu en janvier prochain.

Le trésorier de l'A.R.E.Q., Pierre-Paul Côté, était présent à la conférence de presse. Il a accueilli positivement le projet-pilote, qui va globalement dans le sens des demandes formulées par l'A.R.E.Q. dans le passé.

L'A.R.E.Q. s'est engagée à relayer l'information auprès de ses membres. De plus, nous comptons suivre l'implantation et l'évolution du dossier. En

effet, un projet d'une telle envergure nécessitera sans aucun doute des ajustements et un suivi serré. L'A.R.E.Q. pourra, au besoin, suggérer des améliorations sur la base des commentaires qui lui seront formulés.

Si vous souhaitez obtenir plus de détails, nous vous invitons à communiquer avec Doris Dumais au 1 800 663-2408, poste 3084, ou encore à visiter le site Internet du ministère du Revenu au [www.revenu.gouv.qc.ca](http://www.revenu.gouv.qc.ca)

**Doris Dumais**  
Conseiller à la planification  
et à l'analyse financière  
[dumais.doris@csq.qc.net](mailto:dumais.doris@csq.qc.net)



## La Chine, un pays à la grandeur de sa déméure...

La Chine sera l'hôte des Jeux olympiques d'été en 2008. La splendeur de ces jeux sera à l'image de la construction de la muraille de Chine : un travail de démesure.

Le voyage débute, comme il se doit, par une visite de la Grande Muraille. Quelques sections bien restaurées, comme celles de Badaling et Mutianyu, nous donnent un accès facile à cette magnifique réalisation. Elle fut construite par section à partir du 7<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La réunion des sections commença sous l'empire des Qin vers 215 av. J.-C. La dynastie des Ming, (de 1368 à 1644) termina le projet sur une longueur de plus de 6700 km. La muraille est la seule structure visible de l'espace et même de la lune.

D'une largeur (10 mètres) capable d'accueillir six cavaliers avec leurs chevaux ou 10 gardes avec leur armure, elle s'étendait sur plus de 6700 km. Sa hauteur pouvait varier entre 10 et 15 mètres par endroits. On y retrouvait des postes de garde à tous les 60 mètres environ. Téléphériques et télésièges permettent l'accès à tous. Selon la légende, il faut avoir marché trois fois sur la muraille pour être un homme.

Après une journée de repos, suite à la visite de la Grande Muraille, nous sommes en forme pour visiter la ville de Pékin (Beijing). Une

des attractions principales est la magnifique Cité Interdite. Située en plein cœur de la ville, entourée de murs de 10 m de hauteur, la Cité Interdite avec ses 74 hectares, règne comme un empereur en maître absolu. Dès le passage de la porte principale, nous pénétrons successivement à travers les cinq grandes enceintes ; elles



Cité interdite

contiennent toutes des jardins et des ponts à arches en marbre blanc. On estime à 9999, le nombre de pièces dans cette Cité.

Nous reprenons notre périple en visitant un atelier d'art qui pratique la vieille tradition du cloisonné. À partir d'une structure modèle en cuivre, le dessin est fait avec des petites lamelles





**L'art du cloisonné**

de cuivre soudées. Par la suite, on place de la peinture de différentes couleurs selon le motif et le dessin à l'intérieur de ces petites cloisons, avant de mettre au four pour la cuisson. Cette technique nécessite des dizaines voire des centaines d'heures de travail. On répète le procédé plusieurs fois avant de passer au polissage final de l'objet. Quand le produit est terminé, il ne reste de ces cloisons qu'une ligne minuscule de couleur or. C'est cette fine ligne qui donne tout le cachet à ces objets d'art très recherchés.

Après un réveil très matinal, nous prenons l'avion à destination de Xi'an. Dès notre arrivée, nous sortons de la ville pour nous rendre au mausolée funèbre du dernier empereur de la dynastie de Qin. (Qin Shi Huang, 259 à 210 av. J.-C.) Ce mausolée souterrain (210 m x 60 m x 6 m de hauteur) contenait plus de 6000 soldats grandeur nature (1,8 m) avec armes, costumes, chars et chevaux. Ils devaient accompagner l'empereur dans l'autre monde. La croyance du temps voulait que la vie se continue ailleurs après la mort. Voilà pourquoi l'empereur voulait conserver son empire même après sa mort. Ce n'est qu'en 1974 qu'on a retrouvé les traces de ce temple enfoui sous la terre.

En fin d'après-midi nous prenons l'avion pour nous rendre à Shanghai, capitale financière de la Chine. Ses deux quartiers sont le Pudong à l'est de la rivière Huang Pu et le Puxi à l'ouest. Cette ville compte plus de 3000 gratte-ciel tous différents. Sa célèbre Tour de Perle de l'Orient, possède un ascenseur ultrarapide (7 m/s). Il permet d'atteindre le premier point d'observation, à 210 mètres au-dessus de la première perle, en moins de 30 secondes sans ressentir aucune force de gravité. Il faut vraiment l'essayer pour le croire. Au sommet, un coup d'œil imprenable est à couper le souffle.

Après un court séjour dans la région de la soie,

**Un tramway de Hong Kong**



**Soldats en terre cuite**

nous nous dirigeons vers notre dernière escale, Hong Kong. Le nom Hong Kong signifie en mandarin le *port parfumé*. Ce parfum nous enivre par les lieux et les images qu'il nous présente et surtout par celles qu'on garde en mémoire. Colonie anglaise depuis 1842, elle fut rétrocédée à la Chine en 1997.

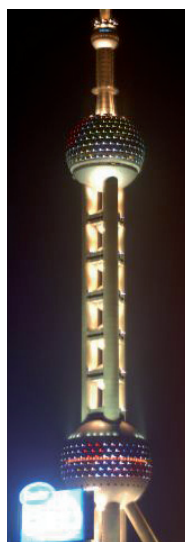
Selon la politique un pays deux systèmes, Hong Kong conservera, jusqu'en 2047, son système légal, sa monnaie, son système politique et ses propres lois en matière d'immigration. Cette ville bien chinoise garde ses allures britanniques avec des autobus et tramways à deux étages, ses pubs et une circulation automobile à gauche. Hong Kong est aussi un des plus grands ports maritimes au monde et la plaque tournante du commerce en Asie.

Si le Pic Victoria nous offre une vue imprenable même sous la pluie, le marché Stanley doit être visité. Les boutiques de haute qualité côtoient les divers étalages de style *marché aux puces*. Le marché Stanley regorge de vêtements griffés, de trésors, d'antiquités et de mystères. Comment s'y retrouver ? C'est là tout le jeu du marchandage, de l'expertise et de la chance...

En Chine tout semble démesuré. Plus qu'une impression, c'est une réalité bien concrète. Pour nous qui vivons dans un pays vaste et peu peuplé, nous n'avons qu'à nous imaginer la participation à un grand événement en plein air avec 30 000, 40 000 personnes. La Chine, c'est ça tous les jours, que ce soit le matin, le midi ou tard le soir, les rues sont toujours pleines à craquer et remplies de bruit et d'activités.

J'espère que le texte et les photos vous auront fait connaître et apprécier la Chine. Ce grand pays, vaut la peine d'être visité pour mieux le comprendre, s'en imprégner et vivre quelques instants à son rythme et à sa démesure.

Bon voyage.



**Tour de Perle**





Photo : Michel Caron

## Partager son expérience au-delà des frontières

On m'avait prévenu : *Quand tu iras en Afrique, tu en reviendras changé !* J'y suis allé avec la Fondation Paul-Gérin-Lajoie. À l'opposé des images de misère et de guerre que les médias nous envoient régulièrement, c'est un tout autre visage de l'Afrique que j'ai découvert au Burkina Faso : le visage d'un pays en mouvement, celui d'un pays où les gens vivent avec l'espoir de lendemains meilleurs ! J'ai partagé des expériences et des connaissances avec mes nouveaux collègues et j'en suis revenu enrichi de leurs valeurs sociales.

La Fondation Paul-Gérin-Lajoie est une organisation non gouvernementale dont l'objectif est d'appuyer le développement de l'éducation de base des enfants et de leurs parents dans les pays du Sud. La Fondation intervient actuellement au Sénégal, Mali, Bénin, Burkina Faso et Haïti.

Au Burkina Faso, la Fondation intervient depuis 2004. Des petites équipes formées de quatre bénévoles québécois (Éducateurs sans Frontières) accompagnent des retraités de l'enseignement burkinabé afin que ceux-ci deviennent des personnes-ressources (mentors) auprès des écoles de leur communauté. L'accompagnement se fait tant au niveau pédagogique, administratif qu'au niveau de la mobilisation de la communauté autour de l'école.

J'ai donc été jumelé à un enseignant retraité de Ouahigouya, grande cité Mossi du Plateau central. Le *binôme* que nous formions intervenait dans deux écoles primaires. Le but du programme des Éducateurs sans Frontières est d'améliorer la qualité de l'éducation des pays d'intervention. Au plan pratique, il s'agit d'appuyer des équipes-école selon leurs besoins pédagogiques ou administratifs. Nous avons participé à la vie scolaire de ces écoles, rencontré les directeurs, enseignants et élèves, collaboré au conseil des maîtres, donné des formations, proposé des façons de faire, soutenu les associations de parents, etc. Bref, on a agi sur le terrain en véritables conseillers pédagogiques. Nos interventions étaient menées dans le but de partager un savoir-faire et de favoriser le transfert de connaissances entre pairs.

J'aime le Burkina Faso. C'est un pays très pauvre, certes ! C'est surtout un pays attachant, authentique et chaleureux. Un beau pays ! J'aime le Burkina Faso, surtout à cause des gens qui l'habitent. J'aime les Burkinabé. Ce

sont des gens beaux et fiers tout en étant simples et modestes. Un

beau peuple ! Malgré un contexte de pauvreté, les Burkinabé font preuve au quotidien d'ingéniosité afin de faire face à des défis énormes. Très tôt le matin jusqu'à tard le soir, les femmes de ce pays besognent et font preuve d'imagination afin de nourrir leurs enfants. J'apprécie cette dignité, rarement observée ailleurs. J'admire le courage de ces hommes et de ces femmes. C'est tellement rare d'entendre un ou une Burkinabé se plaindre. Malgré les difficultés nombreuses, on vous répondra toujours *Ça va ! Ça va aller ! Lafi Bémé !* Bien sûr, tout n'est pas rose dans ce pays durement touché par la pauvreté, tout n'est pas parfait. Mais ce peuple est singulièrement pacifique, courageux, honnête et accueillant. Leur joie de vivre et leur humour font oublier le manque de confort. *Il n'y a pas de problème ! Yièll Kabé !* répètent-ils souvent.

Ce pays est en mouvement. Sa population est jeune et de plus en plus scolarisée. Les gens vivent avec l'espoir que demain sera meilleur ! Les changements se font très lentement mais on sent une certaine mutation dans les esprits. On peut espérer un mieux-être pour les Burkinabé dans un avenir plus ou moins lointain. Et comme on dit en Afrique : *Aller doucement n'empêche pas d'arriver.*

Durant notre séjour de trois mois dans ce pays des *hommes intègres*, mes collègues et moi n'avons été témoins d'aucun signe d'agressivité. Jamais ! Aucune bataille entre garçons dans les cours de récréation. Aucune violence manifestée entre adolescents durant leurs discussions. Aucune engueulade entre adultes sur les routes encombrées de mobylettes, de vélos et de camions. L'hospitalité et l'entraide tiennent lieu de lois sociales. Les Burkinabé sont des gens formidables. J'en témoigne.

Être un éducateur sans frontières, c'est essentiellement accompagner. C'est une expérience très enrichissante. Inoubliable ! Pour accompagner des collègues du Sud, communiquer avec madame Nancy Turcotte au 514 288-3888 poste 231 au 1-800-ENFANTS ou au [www.fondarionpgl.ca](http://www.fondarionpgl.ca)



# L'environnement, une implication politique

Depuis la dernière décennie, l'environnement est au centre de nos préoccupations, mais cela ne semble pas être le cas pour beaucoup de nos politiciens.

En effet, si nous nous intéressons au dossier des changements climatiques, principalement à celui du réchauffement de la planète, dont le GIEC (Groupe d'Experts Internationaux sur les Changements Climatiques) est le porte-parole le plus crédible, il est grand temps de réduire nos émissions de GES (gaz à effet de serre).

Par contre, cela ne semble pas préoccuper notre premier ministre canadien, Stephen Harper, selon le message qu'il transmet en notre nom aux délégués mondiaux réunis à la conférence de Bali.

Pourquoi monsieur Harper tient-il ce discours en notre nom ? Il est facile d'associer monsieur Harper, un Albertain, aux compagnies pétrolières qui font l'extraction de cet *or noir* à partir des sables bitumineux. Présentement, le Canada est le plus grand producteur de GES par tête d'habitant et le plus grand consommateur d'énergie par habitant. (Les données indiquent que les émissions de GES du Canada en 2005 s'élevaient à 747 mégatonnes, ce qui représente une hausse de 25,3 % par rapport au niveau de 596 mégatonnes observé en 1990\*.)

La seule façon pour nous de redorer notre blason sur le plan environnemental, pour espérer laisser à nos enfants et à nos petits-enfants une planète viable est de chasser le parti conservateur du pouvoir lors des prochaines élections fédérales.

On pourrait traiter de beaucoup d'autres dossiers tels le contrôle de semences génétiquement modifiées par des multinationales, la protection de nos lacs et rivières pour empêcher la prolifération des cyanobactéries, la gestion des matières résiduelles pour diminuer l'enfouissement et accroître la récupération, et dans tous les cas, seule **l'implication**

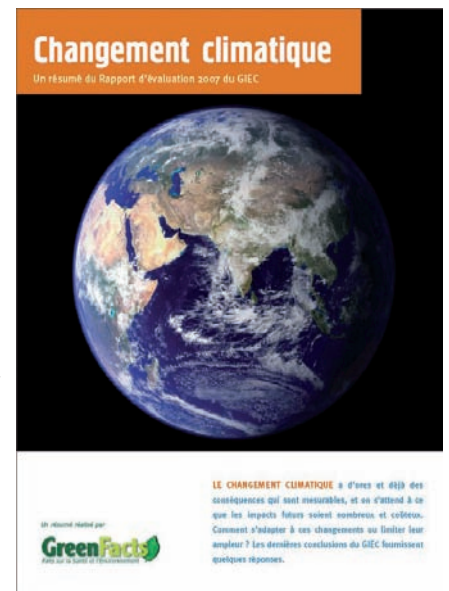
**politique** des citoyens et des citoyennes fera bouger nos politiciens.

Membres de l'A.R.E.Q., seule votre **implication politique** pourra contribuer à améliorer notre qualité de vie sur la planète **TERRE**, et ce, avant qu'il soit trop tard.

## Note :

Le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, en anglais Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC)** a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. Il n'a pas pour mandat d'entreprendre des travaux de recherche ni de suivre l'évolution des variables climatologiques ou d'autres paramètres pertinents. Ses évaluations sont principalement fondées sur les publications scientifiques et techniques dont la valeur scientifique est largement reconnue. Le dix décembre dernier, le prix Nobel de la paix a été officiellement remis à l'Américain Al Gore et au GIEC pour leurs actions contre le réchauffement climatique, lors d'une cérémonie à l'Hôtel de Ville d'Oslo. Pour complément d'information, nous vous invitons à consulter le 4<sup>e</sup> rapport du GIEC qui vient tout juste de paraître. Il est disponible sur le site du groupe en version synthèse française à l'adresse [www.greenfacts.org/fr/changement-climatique-re4/climate-change-ar4-foldout-fr.pdf](http://www.greenfacts.org/fr/changement-climatique-re4/climate-change-ar4-foldout-fr.pdf) et en version intégrale en anglais, [www.ipcc.ch/ipccreports/ar4-syr.htm](http://www.ipcc.ch/ipccreports/ar4-syr.htm)

\*Source : Reportage diffusé à Radio-Canada le 25 mai 2007



## PRÉCISION

Sur la photo accompagnant l'article *Les hommes s'organisent*, en page 12 de la dernière édition du *Quoi de neuf ?* (volume 30, numéro 2, novembre-décembre 2007), on retrouvait les membres du Comité provincial de la condition des hommes. Veuillez noter que Clément Archambault, absent de la photo, fait également partie du Comité.



Photo : Denis Bernard

# Devenir écotouriste

**Lors d'un récent séjour en Turquie, Amhred, le guide de notre groupe, nous confiait que plusieurs touristes fréquentent les stations balnéaires d'Antalya, sans quitter leur hôtel. Il s'agit là d'un phénomène fort répandu à travers le monde qui prive les populations locales d'importantes retombées économiques.**

**E**n effet, depuis l'avènement des clubs privés, des investisseurs nantis et peu scrupuleux ont acquis, à bon prix, les meilleures terres de nombreux pays exotiques, pour les exploiter à leur compte, souvent au détriment de l'environnement de ces pays. Ainsi, dans les plus beaux endroits, on y a construit de luxueux hôtels et érigé de véritables complexes de villégiature qui profitent aux touristes fortunés, inconscients des malheurs qu'ils provoquent.

Cependant, depuis deux décennies, la communauté internationale prend conscience des méfaits du tourisme, estime monsieur Louis-Gilles Francoeur du journal *Le Devoir*. Dans un article intitulé *Les touristes, cette espèce envahissante* du 6 juillet 2007, M. Francoeur évoque les véritables impacts du tourisme qui se concentrent autour des établissements humains et des activités qu'on multiplie à l'intention des touristes. Il cite certains sites menacés du Patrimoine mondial. Selon lui, il faut déterminer des zones de protection en fonction des besoins des espèces et délimiter la pression créée par le nombre des visiteurs. Même l'écotourisme n'est pas toujours vert. À l'émission *Les années lumière* de la première chaîne à Radio-Canada, le 17 juin 2007, on mentionne que la communauté scientifique s'interroge sur la croissance rapide de l'écotourisme dans l'industrie des voyages. L'accès aux sites écologiques est-il un outil de protection de l'environnement ? Il existe tout un débat sur la question.

Pourtant, certains pays se sont dotés de mesures de protections particulières. C'est le cas de Cuba, où la *libre* entreprise est contrôlée par l'État. Depuis le départ des Russes, on a fait appel aux investisseurs étrangers pour développer le tourisme. Par exemple, les Allemands y construisent des hôtels de luxe sur des terres cubaines et ont l'obligation d'y engager de la main-d'œuvre locale. Par ailleurs, on sait que ce pays possède plusieurs réserves de la biosphère classées par l'Unesco. Cuba a développé des stations écologiques qui permettent aux visiteurs d'apprécier la biodiversité de ses territoires protégés.

En 2002, année internationale de l'écotourisme, l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a adopté le *Code mondial d'éthique du tourisme*. « Reconnaissant la dimension importante et le rôle du tourisme comme instrument positif propre à atténuer la pauvreté et à améliorer la qualité de la vie de tous

les peuples », l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) appuie fermement ce Code mondial d'éthique en invitant les gouvernements à y incorporer son contenu dans les lois, règlements et usages déontologiques pertinents.

Si, selon l'OMT, le tourisme triplera au cours des 20 prochaines années, comment minimiser les effets pervers du tourisme dit de masse ? Pour favoriser le développement du tourisme équitable et solidaire, l'écotouriste doit d'abord s'informer :

- Le voyage choisi favorisera-t-il les déplacements en petits groupes ?
- Proposera-t-il une interprétation du patrimoine naturel et culturel ?
- Contribuera-t-il au bien-être de la population locale et à la protection de son patrimoine naturel et culturel ?
- Favorisera-t-il le respect des us et coutumes du pays ?
- Les activités proposées respecteront-elles les animaux sauvages ?
- Tous les déchets produits en voyage seront-ils récupérés ?

L'écotouriste doit aussi éviter les formules *tout inclus* dont les profits reviennent en grande partie aux voyagistes internationaux et, de ce fait, génèrent peu de retombées économiques pour les communautés locales. En somme, il faut magasiner avant de partir et choisir une agence qui réponde aux principes de cet *autre* tourisme. Il importe aussi de bien se documenter afin de connaître la culture des habitants et si possible apprendre quelques rudiments de la langue du pays.

Enfin, sur place, l'écotouriste doit adopter un comportement respectueux des us et coutumes du pays, par exemple la tenue vestimentaire, la prise de photos. Il doit, en outre, utiliser les services et transports locaux, fréquenter les boutiques et restaurants des villages, éviter l'achat de produits fabriqués à partir de plantes ou d'animaux menacés, ne pas gaspiller les denrées et respecter le milieu naturel.

→ Pour approfondir le sujet, je vous invite à lire : *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : de la conservation au développement viable des territoires* de Christiane Gagnon et Serge Gagnon, Presses de l'Université du Québec, 2006 et *Un autre tourisme est-il possible ?* de Marie-Andrée Delisle et Louis Jolin, Presses de l'Université du Québec, 2007.



Photo : Studio Phomaje

# Ambiance veloutée, plaisir allongé

Dans le but manifeste de tromper le jour ou lui faire la vie douce, le café est une halte légère et prolongée, populaire et vouée au plaisir. Fuite bénigne de la pseudo-urgence et rupture du rythme citadin. Surtout désir anticipé d'être ailleurs dans la ville et de savourer le temps lentement. Repaire convoité pour son ambiance feutrée et l'étendue de ses possibilités. Antidote aux mardis pluvieux, aux jeudis stressants et aux dimanches tristounets. *Résidence secondaire* des habitués qui y pratiquent leur *liturgie* tandis que les *oiseaux de passage* jouent les figurants.

Lieu de rencontre de bien des histoires, de bien des vies. On y vient pour se reposer, lire, écrire, étudier, zieuter et flâner. Pitonner parfois sur un portable dans l'illusoire intention de narguer le désœuvrement. Mais surtout parler. Souvent avec zèle comme si le silence était devenu suspect. Gesticuler beaucoup dans la crainte que les paroles ne soient pas suffisantes. Discuter avec un sérieux emphatique. Narrer des bribes d'existence sur un ton neutre ou confidentiel. Et parfois, entre amies, se raconter un plaisir coupable.

Cet après-midi, pour mon plus grand plaisir, il y a des places vacantes près du torréfacteur. Juxtés à une spacieuse table ovale où je peux confortablement lire, écrire et converser, j'aime ces *bancs de quêteux* au dossier élancé qui rappellent ceux de l'église. Installés sur cet étroit *jubé*, on surplombe de peu la *nef* des tables rondes, régulières ou surélevées. Tremplin pour le regard

en balade. Près de l'entrée, un quasi irrésistible comptoir réfrigéré de chocolats belges et d'alléchants gâteaux reçoit de nombreuses visites et cumule les regards conquis. La hauteur, l'étendue, la fenestration généreuse



et un parti pris pour le bois ajoutent à l'attrait et explique qu'outre l'ambiance on devienne accro de ce lieu.

Je choisis un lait chaud aux noisettes. Comme à l'accoutumée le service aux tables est sympathique et efficace. La consommation demeure modeste en dépit d'un menu aux multiples tentations et aux appellations évocatrices. Le ton est mesuré et il est rare que les voix masquent la musique adaptée aux ambiances qui se créent le jour ou le soir. La prétention formelle ne s'y présente guère. Des rires, des hochements de tête, des mimiques d'étonnement, des sourires, des signes d'acquiescement ponctuent mon passage.

La pause s'achève. Je quitte cette oasis pour replonger dans la vie tantôt noire comme le café, tantôt blanche comme le lait et de grands bouts, délectable avec ou sans sucre.

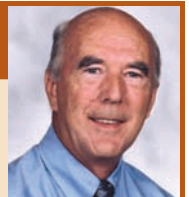


## DISTRACTION

- 1- Jeudi dernier, trois femmes étaient absentes au cours de danse ; il y avait alors autant d'hommes que de femmes. Aujourd'hui tous sont présents et quatre nouvelles femmes s'ajoutent au groupe. On a maintenant deux fois plus de femmes que d'hommes. Combien y a-t-il d'hommes à ce cours de danse ?
- 2- Trouve le prochain terme de la suite :

- A ) 1, 2, 5, 14, -
- B ) 1, 5, 13, 29, -
- 3- Une pompe mettrait 18 h pour vider un réservoir. Une autre plus puissante prendrait 12 h pour vider le même réservoir. Si on utilise ces deux pompes simultanément, dans combien de temps ce réservoir sera-t-il vide ?
- 4- Trouve le mot qui convient aux deux définitions suivantes :

## Renaud Turcotte Équipe Quoi de neuf ?



- faisceau de plumes qui surmonte la tête de certains oiseaux ;
- ornement de pierres fines ou précieuses montées en faisceau.

Solutions :  
1- Sept hommes  
2- A) 41 car  $3 - 1 = 2$   
B) 61 car  $2 + 3 = 5$   
3- 7 h 12 min  
4- Aigrette

# L'A.R.E.Q. à la Commission Bouchard-Taylor

Vous avez entendu parler des accommodements raisonnables ? J'imagine que tout comme nous, la première fois où vous avez entendu l'expression vous vous êtes demandé de quoi on parlait. Puis les nouvelles se sont multipliées et on ne parlait pratiquement plus que de ça dans l'actualité. Les gens vous représentant au conseil d'administration se sont demandé si nous devions intervenir dans ce débat. Puis des membres se sont mis à nous interpellier pour savoir quelle était la position de l'A.R.E.Q. sur le sujet.

Tant et si bien que nous avons décidé de tenir une journée d'information et de réflexion regroupant les membres des comités provinciaux de la condition des femmes et de l'action sociopolitique ainsi que les responsables de ces deux dossiers dans les régions.

Les personnes présentes à cette journée ont recommandé que l'A.R.E.Q., pour être fidèle à sa mission, produise un avis appuyant la position de la CSQ mais développant aussi notre propre argumentaire sur des aspects particuliers.

Dans une première partie, intitulée *Pourquoi une intervention de l'A.R.E.Q. ?*, nous rappelons que nous nous sentons interpellés parce que l'expérience de travail de nos membres a placé l'Association au cœur des problèmes, des besoins et des aspirations des citoyennes et des citoyens du Québec et que leur contribution à la société québécoise se poursuit. Leur action citoyenne ne prend pas de retraite. Nous espérons que notre position reflétera la sagesse et les expériences vécues des aînés.

Comme la majorité des Québécoises et des Québécois, nous nous sommes sentis interpellés devant la succession d'*ajustements* ou d'*arrangements*, plus souvent individuels que collectifs qui nous ont fait craindre un recul des droits



collectifs et qui a laissé émerger une menace aux acquis des femmes et au principe d'égalité entre les sexes.

Il est à craindre que, faute de balises claires fixées par le gouvernement, les institutions publiques comme privées acceptent de façon malhabile des *arrangements* qui risquent de faire bouler de neige, créant des tensions là où elles souhaitaient en fait favoriser le bon voisinage.

Nous sommes de celles et de ceux qui ont mené de chaudes luttes et affiché des résistances pour faire changer les choses afin de bâtir le Québec d'aujourd'hui et de demain. Tout en reconnaissant le travail colossal de l'Église et des communautés religieuses qui ont largement contribué à l'édification de nos services publics en particulier en santé et en éducation, nous avons été partie prenante aux actions qui ont mené à la laïcisation de notre société civile. La Révolution tranquille, nous en étions.

Nous, retraitées et retraités, sommes porteurs de la mémoire des luttes, des gains, des acquis et des valeurs de durée et de continuité. Nous connaissons tout le chemin parcouru ainsi que les nombreux obstacles qu'il a fallu franchir pour construire le Québec d'aujourd'hui. Nous ne pouvons pas demeurer muets. Nous faisons confiance à nos enfants et à nos petits-enfants pour continuer de tricoter un Québec où il fait bon vivre non seulement pour nous, mais aussi pour les nouvelles et nouveaux venus.

Dans la deuxième partie de notre avis, *Pouvons-nous parler de culture québécoise ?*, nous affirmons que même si elle n'est définie nulle part et qu'elle n'a fait l'objet ni de consensus ni de débat public, le Québec possède bel et bien une culture propre. Nous demandons la reconnaissance de la spécificité de notre société en matière de langue, de séparation entre l'État et la religion et d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

## La protection de la langue française

Nous nous souvenons de l'époque où il fallait parler anglais pour occuper un poste cadre dans les entreprises ou de la difficulté de se faire servir en langue française dans les commerces. Vous rappelez-vous de **Speak White** ? C'était une injure souvent utilisée par les Canadiens anglophones envers les Canadiens français quand ceux-ci utilisaient leur langue en public.

Nous soulignons les 30 ans de la politique linguistique québécoise, mais nous affirmons que nos acquis sont encore fragiles et nous





Photo : Véronique Bilodeau

invitons nos dirigeantes et nos dirigeants à faire preuve de vigilance.

Comme le français est notre langue officielle, comme nous souhaitons accueillir les nouvelles et les nouveaux arrivants, il faudrait nous assurer de fournir à toutes ces personnes les moyens de s'approprier la langue française de manière à participer le plus activement possible à la vie collective, tant au niveau communautaire que professionnel.

## L'égalité entre les femmes et les hommes

Nous en sommes encore à revendiquer la mise en place et l'application de politiques et mesures spécifiques visant à lutter efficacement contre toutes les violations du droit des femmes à la vie, à l'intégrité physique (à tous les âges), à la liberté de circulation dans la sécurité et au libre-choix du partenaire. Les acquis en matière de droits des femmes sont précaires et des contraintes à l'exercice de cette égalité peuvent surgir. Certaines libertés, notamment mais pas exclusivement liées à la liberté de religion, peuvent constituer des entraves à l'exercice de l'égalité entre les hommes et les femmes. À ce titre, contrairement aux messages véhiculés par les médias, toutes les religions sont concernées et pas seulement l'islam et le judaïsme. Personne ne contestera que l'Église catholique ne reconnaît pas non plus aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes.

Nous nous réjouissons aussi de voir et d'entendre autant de Québécoises et de Québécois venir devant vous affirmer haut et fort la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes comme l'une des valeurs fondamentales du Québec. Nous y voyons une preuve que les mentalités ont bel et bien évolué. Nous invitons toutes les instances décisionnelles de notre société à *mettre l'épaulé à la roue* afin que nous puissions le plus rapidement possible constater cette égalité aussi dans les faits.

Nous portons de plus une préoccupation particulière : les spécialistes nous disent que *Les vieux sont des vieilles*. En effet, les personnes âgées du Québec sont surtout des femmes. Les femmes vivent plus vieilles et vivent plus souvent seules. Elles sont aussi plus pauvres.

## La séparation de l'État et de la religion

À notre avis, une autre des valeurs affirmant la spécificité culturelle de notre société est la laïcisation de notre

État. La séparation de la sphère publique et de la sphère privée en matière de religion est nécessaire afin d'échapper à la menace de l'intégrisme religieux. L'État doit exercer son pouvoir législatif. Ce ne sont ni les juristes ni les chefs religieux qui doivent déterminer les règles de la vie commune et de l'espace public dans notre société.

Nous avons vécu dans un État assujéti à l'autorité religieuse et nous n'avons pas le goût de revenir en arrière. Nous croyons que le Québec doit établir une séparation la plus nette possible entre l'État et les religions. Nous croyons que c'est aussi une avenue nécessaire pour une réelle intégration de toutes les Québécoises et de tous les Québécois quelles que soient leurs croyances et leurs pratiques religieuses.

La laïcisation de nos institutions est à compléter dans plusieurs domaines, nous voilà bien forcés de reconnaître que les messages du gouvernement ne sont pas toujours cohérents alors que l'État subventionne encore les écoles confessionnelles privées, facilitant ainsi l'exclusion et la non-insertion dans la culture publique commune.

Dans la dernière partie, nous affirmons que nous ne sommes ni passésistes ni conservateurs, mais que nous connaissons notre histoire, nous savons le prix payé pour construire une société où il fait bon vivre. Nous reconnaissons l'apport des autres cultures dans la définition de notre identité collective, ne sommes-nous pas toutes et tous descendants d'arrivants de plus ou moins longue date ?

Nous reconnaissons la nécessité d'une actualisation du concept de notre identité québécoise tenant compte de la diversité culturelle relativement récente de notre société. Nous réclamons une démarche collective de réflexion et de débat public élargi visant à définir notre identité collective orientée vers une société plus égalitaire, plus démocratique.

Plusieurs sujets devraient être étudiés : quelle est la différence entre un droit et une liberté ? La protection des droits individuels peut-elle se faire au détriment des droits collectifs ? Souhaitons-nous une société plutôt multiculturelle ou plutôt interculturelle ? En d'autres mots, devons-nous viser à faciliter la cohabitation de plusieurs cultures ou rechercher un modèle d'intégration qui vise à bâtir une culture commune ?

Voilà, en condensé, l'avis déposé devant les commissaires. Pour consulter la version intégrale, visitez notre site web.

*Il vaut mieux débattre  
d'une question sans la  
régler que de la régler  
sans en avoir débattu.*

Joseph Joubert,  
Pensées, essais et maximes

# Un grand homme nous a quittés !

Le 25 juillet dernier, le frère Isidore Cyr nous quittait. Il était âgé de 103 ans, 11 mois et quelques jours. Membre actif et attachant du secteur des Deux-Rives dans la région 03 Québec Chaudières-Appalaches, il ne passait pas inaperçu.

Quelle sagesse chez ce bon vieux centenaire ! Il racontait les circonstances amusantes du renouvellement de son permis de conduire alors qu'il venait d'atteindre ses cent ans. Le frère Cyr avait réussi les examens et son permis était renouvelé. Je me suis prouvé à moi-même que j'étais encore capable de conduire. *Maintenant, j'ai décidé de ne plus conduire*, dira-t-il plus tard.

Il parlait sans aucune prétention de certains événements vécus et dont il était fier. Il fallait voir ses yeux s'illuminer quand il se rappelait le dîner qu'il avait pris à la même table que Mère



Thérèse. *Quelle femme !* disait-il. Puis, après un soupir, il ajoutait : Elle était soeur et moi j'étais frère. Fier de son effet, c'est un rire franc qui fusait dans l'air comme on entend parfois, dans les jardins, quand les enfants s'amuse.

Maître-d'oeuvre dans la construction de l'Académie de Québec, une institution de haut savoir dans notre région, il en était le trésorier. Avez-vous déjà vu un Frère des Écoles Chrétiennes se promener toute une fin de semaine dans la ville de Québec avec un chèque de 3 000 000 \$ dans ses poches ? On venait de vendre l'Académie de Québec, aujourd'hui, le Cégep Sainte-Foy. C'était le début d'une fin de semaine de trois jours et on lui avait demandé de venir chercher



le chèque. Il ajoutait, pour terminer son histoire: *Je n'ai pas dépensé une seule cenne de ce chèque.*

Si vous relisez le *Quoi de Neuf ?* de janvier 2004, vous retrouverez toute son implication à l'A.R.E.Q., comme trésorier provincial, toute l'énergie qu'il a dépensée pour les jeunes déshérités de la vie en créant la Maison de l'Auberivière et j'en passe. Je vous laisse le loisir de

relire ces pages du *Quoi de neuf ?*.

Dans notre secteur, il fallait le voir jouer dans une des pièces de théâtre que nous composons et que nous jouons chaque année. Assis sur une bonne vieille chaise berçante, un bébé d'un mois dans ses bras il lui expliquait qu'il aimerait bien lui faire part de toute l'expérience de sa longue vie mais qu'il préférait n'en rien faire parce qu'il voulait le laisser construire lui-même sa propre vie. Pendant tout ce temps, le bébé lui tenait un doigt de sa petite main potelée comme seuls les bébés savent le faire et le regardait droit dans les yeux. Soudain, notre centenaire se mit à chanter d'une voix forte : *Prendre un enfant par la main* de Yves Duteil. Ce n'était pas dans le texte. Nous l'avons ajouté par la suite.

À la rencontre de Noël, en 2006, nous lui avons demandé de nous donner la bénédiction paternelle. Il nous parla pendant au moins cinq minutes, sans papier, sans texte. On n'aurait même pas entendu entrer le Père Noël tant l'attention était intense. Puis, de sa voix grave qu'il utilisait quand c'était un événement important, il implora le Seigneur de nous bénir. Tout simplement...

Je l'ai vu une semaine avant son décès. Physiquement très affaibli, mais lucide comme il avait toujours été, il me disait: *Vous autres, à l'A.R.E.Q., vous êtes ma famille. Je vous aime beaucoup.*

Frère Cyr, vous nous avez quittés. Nous vous avons lancé le plus beau des Au revoir. Nous sommes certains que vous veillez encore sur nous.







Photo : Danielle Cou-

## LES MEMBRES PUBLIENT

### L'HÉRITIER DU SECRET

ALLARD, Anne-Marie.  
Chibougamau, Qc,  
Les Éditions JCL inc.,  
2005, 183 pages.  
Coût : 17,95 \$

Sylvia, Émilie et Aube ont toutes les trois 25 ans et vivent à des milliers de kilomètres les unes des autres.

Sylvia est écrivaine, Émilie travaille comme bibliothécaire et Aube illustre des livres pour enfants. Quel est donc ce lien secret qui existe entre elles ?

Adresse : 255, rue Laframboise, Chibougamau, Qc, G8P 2S5



### VOYAGE AU PAYS DE L'ÂME

DESCARY, Micheline. Brossard, Qc,  
Éditions Delphine, 2007,  
349 pages.

Coût : 21,95 \$

Avec Delphine, on rit et on pleure, mais on apprend surtout à jouir de la vie et à comprendre que celle-ci est un cadeau, même si parfois on s'enfarge dans les rubans. Côté des enfants tous les jours, elle raconte leurs bonheurs et leurs peines, leur authenticité et leur cœur pur.

Adresse : 8-7815, Niagara,  
Brossard, Qc, J4Y 2N3  
Tél. : 450 676-8415

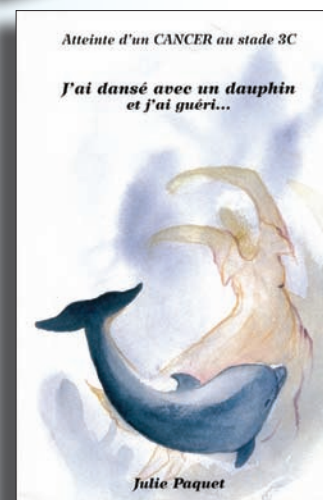


### J'AI DANSÉ AVEC UN DAUPHIN

PAQUET, Julie. Sainte-Anne-des-Monts,  
Qc, La Plume d'Oie, édition, 2007,  
157 pages. En librairie : 19,95 \$

Atteinte d'une tumeur de phase pré-terminale, l'auteure est condamnée à une mort à court terme. S'ensuivent des complications de tous ordres. L'auteur abandonne la lutte. Par imagerie mentale, elle se confie aux soins des dauphins. De savoureuses expériences termineront ce récit authentique empreint d'humour.

Adresse : 996, boul. Ste-Anne Ouest,  
Sainte-Anne-des-Monts, Qc, G4V 1V4



### LE CONTE DE GROS OURS

JACQUES, Michel. Sainte-Marie de Beauce,  
Qc, Les éditions du trèfle à quatre feuilles,  
2007, 16 pages. Coût : 6 \$ par la poste 7 \$

Adam rêve de voir de plus près et même d'appri-

voiser un ours venant rôder, près de la maison familiale à la campagne. Il use d'astuces au point de négliger ses petites sœurs qui s'ennuient de ses yeux. Enfin, il le voit de ses yeux mais, surprise, c'est une maman accompagnée de son bébé.

Quelle joie !

Adresse :  
1124, du Soleil, Sainte-Marie de Beauce, Qc, G6E 1J2

Courriel : [nimic45@globetrotter.net](mailto:nimic45@globetrotter.net)

Le conte de Gros ours

Michel Jacques



Collection Émile

### VIVRE DANS LE RÉEL

JOBIN, Jean-Louis, Ph. D. L'Ancienne-Lorette,  
Qc. Éditeur, 2006, 270 pages.  
En vente dans les librairies, 27,95 \$

Sous forme de journal mensuel, mon livre traite de la famille, de l'école, de la politique, de la religion, des problèmes québécois, de l'évolution du français, puis de mes voyages à travers le monde.

Adresse : 1316, Domaine du Moulin,  
L'Ancienne-Lorette, Qc, G2E 4N1  
Courriel : [jeanlouis-denise@videotron.ca](mailto:jeanlouis-denise@videotron.ca)





## LA GRAND'TOILE

# La GRAND'TOILE, une mine de renseignements pour faire de nous des consommateurs avertis !

Vous avez besoin de connaître vos droits en tant que consommateurs ? Quels sont les droits des commerçants ? Que faire si vous pensez avoir été victime de fraude ? Des questions et réponses sur les garanties, la protection de votre identité, les risques ou avantages des achats en ligne, vos droits en tant que locataires ou propriétaires, les contrats d'assurance, etc.

Plusieurs sites québécois peuvent donner réponse à ces questions et à de nombreuses autres.

### La revue *Protégez-vous* a son site Internet

On peut y consulter beaucoup d'articles, mais un abonnement à leur site (près de 30 \$ + taxes en décembre 2007) vous permettra la consultation de tous les articles dans leur intégralité.

[protegez-vous.ca](http://protegez-vous.ca)



### Office de la protection du consommateur

[www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca)



### Un autre site du gouvernement du Québec

[www.consommation.info.gouv.qc.ca](http://www.consommation.info.gouv.qc.ca)



L'organisme Option-consommateur a ses pages web, consultables sans limite et sans frais :

[option-consommateurs.org](http://option-consommateurs.org)



### OpenOffice

Pour ceux qui n'ont pas la suite Office avec le Word, Excel et Power-



Point, il y a possibilité d'avoir l'équivalent avec OpenOffice – gratuit et téléchargeable à cette adresse :

[download.openoffice.org](http://download.openoffice.org)



### MétéoÉclair – très pratique !

Météomédia qu'on voit en ondes à un site Internet annonçant les nouvelles de la météo, mais donne aussi la possibilité d'avoir un résumé des conditions météo en tout temps sur votre ordinateur. Un petit programme simple à installer pour un accès instantané à la météo de votre région (c'est vous qui choisissez). Pour ce faire, se rendre sur le site de Météomédia, cliquez sur Bureau dans leur barre d'outils, et choisir *MétéoÉclair pour votre PC*.

[meteomedia.com](http://meteomedia.com)

### Finalement, pour s'amuser, le cube Rubik

Vous avez un cube Rubik qui traîne sur votre bibliothèque et vous aimeriez bien en trouver la solu-



tion (question d'épater vos petits enfants) ? Où trouver la solution ? sur le net bien sûr !

[www.rubikscube.fr/croix.php](http://www.rubikscube.fr/croix.php)

Bonne exploration ! Vos commentaires ou suggestions sont toujours appréciés.



Photo : Éric Laroche

## De l'esprit et des briques

Il m'arrive souvent de revisiter le sens des mots, histoire de vérifier si, au fil des ans et de l'usage, on aurait perdu ce sens. C'est ce que j'ai fait avec le mot *patrimoine*. Le grand dictionnaire historique nous enseigne que le premier sens est le suivant : *biens de famille, biens que l'on a hérités de ses ascendants*. Plus loin, on dit que le patrimoine est *ce qui est considéré comme un bien propre, comme une propriété transmise par les ancêtres*. Mais plus intéressant encore est le dernier sens que l'on donne à ce mot : *ensemble des richesses culturelles accumulées par une société, une nation, une région, et qui sont valorisées par la communauté*.

Je retiens les trois derniers mots : *qui sont valorisées par la communauté*. Quand on pense à un patrimoine, c'est d'abord le plus visible qui surgit à l'esprit, les immeubles. Imaginons qu'on nous annonce la démolition prochaine d'un magasin *Canadian Tire* ou d'un restaurant *Mac Donald* (ne vous réjouissez pas trop vite, j'ai dit « imaginons »). Je ne crois pas qu'il y aurait des pleurs et des grincements de dents dans les chaumières et que les journaux seraient inondés de pétitions demandant la préservation desdits édifices. L'architecture de ces immeubles n'a rien pour les faire passer à l'histoire et, somme toute, c'est peut-être mieux ainsi pour notre réputation auprès des générations à venir. S'il fallait que la quincaillerie et la malbouffe logent dans des temples, ce serait la fin de tout.

Mais qu'en est-il des écoles ? Sont-elles dignes d'être remarquées par les rédacteurs de guides touristiques ? Des architectes s'y sont-ils fait une réputation qui leur survivra ? Dans de très rares cas peut-être. Mais on peut s'entendre sur le

fait qu'en général des boîtes carrées en brique ont servi d'habitat pour loger les génies en herbe. Et pourtant. En apprenant la démolition ou la perte d'une de ces constructions, nos cœurs se serrent. Comme s'il s'agissait de la disparition d'une cathédrale. Pourquoi ? Parce que là y vivait ce qu'on ne trouve ni dans les lieux utilitaires ni dans les lieux de consommation : l'esprit.

C'est par la présence, même passée, des choses de l'esprit, que les écoles accèdent au rang de bien patrimonial. Car nous savons que c'est dans ces lieux que des milliers des nôtres ont acquis connaissances et sagesse ; qu'ils et elles ont appris à s'armer moralement pour épouser ou affronter la vie pour le meilleur et pour le pire ; et plus important encore, appris à rêver. Mais ce ne sont pas les lieux seuls qui ont permis à l'esprit de se dévelop-



per. Il fallait des jardiniers pour faire lever l'esprit : ces hommes et ces femmes sans qui l'école ne serait qu'un vulgaire entrepôt. Je parle, bien sûr, de ce patrimoine humain qu'est le personnel, tous ceux et celles qui font en sorte que ce lieu accomplisse sa mission : créer un peu plus de civilisation.

Pour toutes sortes de raisons, trop nombreuses et variées pour être évoquées ici, les autorités en viennent à la conclusion que certaines écoles doivent disparaître. C'est alors qu'on prend la mesure de l'importance de celles-ci. Et c'est alors seulement que la conscience de cette perte fait apparaître l'idée que ces écoles font partie de notre patrimoine. Alors commence la quête d'une vocation nouvelle pour les sauver. On peut vouloir sauver les murs de briques du pic du démolisseur mais cela ne sauve que la partie visible de l'école. Pour la sauver dans son entièreté, il faut aussi lutter pour lui garder une vocation connexe. Le champ de l'éducation est infini et jamais une société ne pourra posséder trop de lieux qui la dispensent sous toutes ses formes.

Et pour être logiques dans nos propos, que dire du sort que nous nous réservons en tant qu'éléments constitutifs de ce patrimoine, nous les artisans de l'éducation. Serait-il pensable que nous puissions, nous aussi, contribuer à sa préservation au cours de cette seconde vie ? On dit qu'un vieillard qui meurt, c'est comme une bibliothèque qui brûle. Il ne dépend que de nous pour ne pas faire disparaître la bibliothèque avant le temps.



Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :  
A.R.E.Q.  
320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7  
Numéro de convention de la Poste-publications : 40007982

# Une économie moyenne de 300 \$\* sur vos assurances *...ça fait sourire !*



Depuis plus de 20 ans, les membres de la CSQ et de l'A.R.E.Q. peuvent profiter du régime **Les protections RésAut CSQ**, un programme d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise négocié par la CSQ et offert par l'entremise de La Personnelle.

Demandez une soumission et découvrez tous les avantages et les rabais auxquels vous avez droit :

**1 888 GROUPES**  
( 1 888 476 - 8737 )

[www.csq.lapersonnelle.com](http://www.csq.lapersonnelle.com)



Assurances auto, habitation et entreprise



Association des retraitées  
et retraités de l'enseignement  
du Québec (CSQ)

Assureur choisi par la CSQ



\* Montant calculé pour un détenteur d'une police d'assurance auto et d'une police d'assurance habitation à la suite d'une étude réalisée le 30 avril 2007. Le montant inclut le rabais